



# Palestine Solidarité

79

janvier 2022 | 3 €



**COLONS  
ET SOLDATS ALLIÉS  
contre les Palestiniens**

**Dossier spécial congrès | 13 pages**

## Échos du Conseil national des 11 et 12 décembre 2021

**Après les retrouvailles en « présentiel » du CN de septembre et du Congrès national de novembre, la cinquième vague de Covid nous a obligés à un retour à la visioconférence. Une bonne quarantaine de membres du CN y ont participé.**

En Palestine, le gouvernement israélien continue sa politique répressive, aussi bien contre les défenseurs des droits humains que contre la population : les agressions des colons et des forces de répression ont continué à se multiplier pendant tout l'automne et le bilan annuel sera largement plus dramatique que celui des années précédentes. À la demande de Biden, Bennett lâche quelques miettes (quelques milliers de permis de travail supplémentaires pour les Gazaouis, recul sur la création d'une colonie sur l'ancien aéroport de Jérusalem...), mais sur le fond, la politique étasunienne reste très favorable à Israël, tout comme celle de l'Union européenne qui avalise sans scrupule le nouvel accord Horizon Europe sur la Recherche avec Israël. Quant aux discussions sur le nucléaire iranien qui viennent de reprendre, Israël s'y oppose frontalement et envisage une option militaire pour « régler le problème », à sa manière. Néanmoins, la position de la Palestine à l'Assemblée générale de l'ONU reste forte.

En France le lobby pro-israélien est très actif et tend même à se renforcer alors que la France va prendre la présidence de l'UE le 1<sup>er</sup> janvier 2022 ; on peut craindre que cette présidence ne soit pas très favorable à la Palestine, ce qui rend d'autant plus important le rôle du mouvement de solidarité. La situation française est marquée aussi par la proximité des élections présidentielles et législatives ; l'interpellation des candidats (hors extrême-droite) doit se faire en liaison avec la Plateforme des ONG qui y travaille actuellement, mais il ne faut pas trop attendre, d'autant plus que certains candidats à la présidentielle, dont on pourrait penser qu'ils nous sont proches, n'en parlent pas (pas encore ?) dans leurs programmes...

Le 22 octobre dernier, le ministère israélien de la Défense a placé six ONG<sup>(1)</sup> palestiniennes sur sa liste des organisations terroristes en raison de liens hypothétiques avec le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), un parti politique d'obédience marxiste, membre de l'OLP, mais considéré comme « terroriste » par les États-Unis et l'Union européenne. Cette décision a pour but de faire taire ces organisations, en particulier celles de défense des droits humains, en les privant de moyens financiers. Les protestations ont été nombreuses et rapides, en Palestine (le soutien de l'Autorité palestinienne a été immédiat), comme dans le monde, notamment dans l'UE. Le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères a reçu une délégation de l'AFPS et la Plateforme a envoyé une lettre. Cette décision est à mettre en relation avec la volonté israélienne d'expulser Salah Hamouri de sa terre natale. Il convient donc d'amplifier notre soutien à Salah (en continuant à signer et diffuser la pétition) et de multiplier les interventions auprès des parlementaires.

Le point a été fait sur plusieurs campagnes en cours :

- La campagne « apartheid » continue : la Plateforme des ONG a décidé d'utiliser le terme ; un groupe de travail est créé au sein de l'AFPS ;
- Plusieurs actions sont prévues dans le cadre de BDS, notamment la participation de l'AFPS à la campagne sur les banques (campagne DBIO, cf. p. 8) ;
- La campagne pour la levée du blocus de Gaza se développera au premier semestre 2022 : une initiative européenne dans le cadre de la CCEP est prévue et une nouvelle flottille pour la liberté est envisagée ;
- l'AFPS demande toujours la libération de Georges-Ibrahim Abdallah, mais nous avons quelques difficultés à nous faire entendre de son comité de soutien.

Une initiative citoyenne européenne<sup>(2)</sup> est en préparation pour l'interdiction des produits des colonies : la Belgique, l'Espagne, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas sont les sept pays participants qui doivent réunir le million de signatures ; la France doit fournir *a minima*, 56 000 signatures mais proportionnellement à sa population (qui représente 28 % de la population des sept pays), il est souhaitable qu'elle en fournisse environ 280 000. C'est la Plateforme des ONG qui pilote ce projet pour la France ; il sera lancé le 20 février 2022 et le million de signatures devra être recueilli en un an. Il y aura du pain sur la planche...

Enfin, le CN a agréé un nouveau groupe local, celui du Lot – bienvenue ! – et a proposé que la prochaine conférence des groupes locaux se tienne à l'automne 2022.

Jacques Fontaine

(1) Addameer Prisoner Support and Human Rights Association, Al-Haq Law in the Service of Man (Al-Haq), Bisan Center for Research and Development, Defense for Children International-Palestine (DCI-P), Union of Agricultural Work Committees (UAWC) et Union of Palestinian Women's Committees (UPWC).

(2) L'initiative citoyenne européenne est une innovation de l'UE (2007) donnant un droit d'initiative politique à un rassemblement d'au moins un million de citoyens de l'Union européenne, venant d'au moins sept pays membres.



## Qui saura poser des limites à Israël ?

Le gouvernement israélien, dont le Premier ministre, Naftali Bennett, est un dirigeant de la droite extrême et du parti des colons, tient parfaitement ses promesses en accélérant tous azimuts la colonisation, que ce soit en Cisjordanie, à Jérusalem ou sur le plateau du Golan. Cette politique agressive de colonisation, d'occupation et de nettoyage ethnique prend un tour de plus en plus hideux, avec la multiplication des attaques des colons contre les Palestiniens, menées avec la complicité active de l'armée d'occupation. Plus de 120 attaques contre des Palestinien(ne)s ou contre leurs habitations ont été comptabilisées en une seule semaine.

Dans le même temps et avec un cynisme total, Israël bannit Salah Hamouri de Jérusalem pour « défaut d'allégeance », puis ose signer un ordre classant comme « terroristes » six ONG palestiniennes de défense des droits de l'Homme, parmi les plus réputées dans le monde entier, avant d'en prononcer l'interdiction par un ordre militaire. La protection de ces ONG devrait constituer une ligne rouge absolue, et la faiblesse de la réaction internationale à cette opération israélienne est une honte. Comment peut-on accepter de laisser l'État d'Israël décider du sort de ces ONG palestiniennes ? La « diplomatie discrète » de la France et des autres États européens a-t-elle l'intention de limiter ses objectifs à une suspension de l'exécution des décisions annoncées par Israël, laissant les ordres d'interdiction et l'accusation de terrorisme peser sur ces ONG, leurs salarié(e)s et leurs soutiens ? Une telle position serait d'une incroyable lâcheté. Pour Salah Hamouri comme pour les six ONG palestiniennes, nous attendons du plus haut niveau de l'État des déclarations publiques de soutien, la demande formelle qu'Israël revienne sur ses décisions iniques, la mise en place de pressions réelles pour y parvenir.

L'impunité dont bénéficie l'État d'Israël de la part de la communauté internationale favorise les tendances les plus extrêmes. Les provocations se multiplient à Jérusalem, notamment sur l'Esplanade des Mosquées, de la part de religieux juifs extrémistes. Les exactions de plus en plus nombreuses de la part des colons organisés en groupes

paramilitaires, évoquent pour nombre de Palestiniens les actes de terreur commis par les milices juives au moment de la Nakba. Et la seule réaction du gouvernement israélien à ces exactions est d'étendre l'autorisation donnée à l'armée de tirer sur les manifestants palestiniens... C'est dans cette situation, à laquelle il faut ajouter l'affaire Pegasus et sur fond de menaces militaires contre l'Iran, que le 30 novembre le président de la République a reçu Yair Lapid, le ministre israélien des Affaires étrangères, avec force démonstrations d'amitié et sans laisser filtrer la moindre exigence.

C'est un bien mauvais calcul. L'avenir, quelles que soient les hypothèses d'alternance à terme, ne peut se construire que sur la clarté, le respect des principes, l'exigence de la justice pour la Palestine et les Palestiniens. Cela n'a aucun sens de parler d'une hypothétique et lointaine discussion sur une solution à deux États en laissant la colonisation se développer et le gouvernement israélien attaquer les organisations de la société civile palestinienne.

Ne pourrions-nous pas attendre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne qu'elle porte de manière forte cette exigence de justice, qu'elle favorise les pressions nécessaires sur Israël tout en résistant énergiquement aux sollicitations israéliennes, et qu'elle affirme son refus du régime israélien d'apartheid imposé aux Palestiniens ?

Le premier semestre de cette année 2022 va être marqué par l'élection présidentielle et les élections législatives en France. Avec la Plateforme des ONG pour la Palestine, nous demanderons aux candidat(e)s de se tenir du côté du Droit et nous les interrogerons sur leurs intentions.

Mais avant tout, nous continuerons avec nos partenaires à mener nos campagnes avec toute la détermination nécessaire, notamment contre le régime israélien d'apartheid dans toutes ses dimensions, pour l'interdiction des produits des colonies israéliennes dans l'espace européen et contre toute relation économique avec la colonisation, pour la levée immédiate et sans condition du blocus de Gaza, et pour un soutien sans faille à la société civile palestinienne et aux organisations palestiniennes de défense des droits de l'Homme.

Bertrand Heilbronn, 28 décembre 2021

### Dans ce numéro

- 2 Échos du Conseil national des 11 et 12 décembre 2021
- 3 Édito
- 4-5 Chroniques ordinaires de l'occupation
- 6 Violences coloniales en Israël : un témoignage rare
- 7 Les colons, soutiers de l'occupation
- 8 « N'investissez pas dans la colonisation »
- 9-10 À propos du rapport d'activité
- 11-12 Une introduction au débat sur le rapport d'orientation
- 13 Déclaration du 7<sup>e</sup> congrès de l'Association France Palestine Solidarité
- 14-15 Au lendemain de notre congrès, les défis ne manquent pas
- 16-17 Aux origines de l'AFPS
- 18-19 Messages d'organisations amies...
- 20 ... et en visio
- 21 Entretien avec Shawan Jabarin
- 23-24 Fiche formation
- 25 Spécial 20 ans : les olives de la paix
- 26 Camp de réfugiés de Jénine : la clé de la coopération
- 28 Coopération décentralisée
- 29 Une commune s'engage
- 30 Léa Tsemel, israélienne, avocate des Palestiniens
- 31 « Juifs d'Orient » à l'Institut du Monde Arabe Une polémique « nécessaire » !

© PHOTO DE COUVERTURE : HEATHER SHARONA WEISS | ACTIVESTILLS

## LE GOUVERNEMENT BENNETT PEUT-IL FAIRE PIRE QUE LE GOUVERNEMENT NETANYAHOU?

Selon les statistiques du Bureau de coordination humanitaire des Nations unies pour le territoire palestinien occupé (OCHA), les onze premiers mois de 2021 ont été particulièrement meurtriers. L'armée israélienne et les colons ont tué 322 Palestiniens (contre 30 en 2020) et en ont blessé 16 695 (contre 2 614 en 2020). Durant la même période, 13 Israéliens ont été tués et 882 ont été blessés.

Le mouvement israélien Peace Now, actif dans la surveillance des colonies, a déclaré que le nombre d'agression des colons en 2020 et au premier semestre 2021 était deux fois plus élevé qu'en 2019. Murad Shtewi, directeur de la Commission des colonies et de la résistance au mur à Naplouse, déclare : « La violence des colons contre les

*Palestiniens et leurs terres a augmenté de plus de 120 % cette année par rapport à l'année précédente. Celle-ci passe par des groupes de colons organisés, protégés par l'armée d'occupation et soutenus par le gouvernement israélien, qui se nomme "Prix à payer" ou "Jeunes des collines", comme une extension des gangs sionistes avant la Nakba palestinienne en 1948, comme la Haganah et Stern ».*

Rarement ces chiffres n'avaient été aussi élevés ! Et lorsque les soldats sont maintenant officiellement autorisés à tirer à balles réelles sur des lanceurs de pierres, même s'ils ne constituent plus une menace immédiate (source : armée 19/12/2021), on peut craindre le pire.

MS

## ÉLECTION DE MISS UNIVERS EN ISRAËL. RAFAELA PLASTIRA REFUSE D'Y ALLER, D'AUTRES PAS.



Le 12 décembre 2021 à Eilat, en Israël avait lieu le premier concours « Miss univers » organisé au Moyen-Orient depuis 2000.

La candidate grecque, Rafaela Platira a boycotté l'évènement en précisant : « Je ne participerai pas à Miss Univers cette année. Je ne peux pas monter sur scène et faire comme si rien ne se passait alors que des personnes luttent pour leur vie en Palestine. La Palestine vit dans mon cœur pour toujours ».

## AU PREMIER JANVIER 2020 ON DÉNOMBRAIT 4 400 PRISONNIERS POLITIQUES PALESTINIENS

Dont : **440** en détention administrative; **160** enfants; **37** femmes; **70** des « territoires de 1948 »; **300** de Jérusalem; **250** de Gaza; **8** élu(e)s du Conseil législatif palestinien  
Onze mois plus tard (6/12/2021), il y a dans les prisons israéliennes **4 550** prisonniers politiques.

Dont : **500** en détention administrative; **170** enfants; **32** femmes; **70** des « territoire de 1948 »; **350** de Jérusalem; **230** de Gaza; **8** élu(e)s du Conseil législatif Palestinien, **300** sont atteints de maladie chronique

Source Addameer

## LES COLONS AUGMENTENT LE NOMBRE ET LA VIOLENCE DE LEURS ATTAQUES CONTRE LES PALESTINIENS, SOUS LA PROTECTION DE LA POLICE ISRAËLIENNE

Jour de Noël, communément jour de paix dans le monde, alors que les croyants fêtent une naissance, et symboliquement suivent « l'étoile du berger » ... Une nouvelle fois, il y a eu des agressions dans la Vallée du Jourdain contre des bergers palestiniens. D'après la source, ce sont 60 colons qui ont mené l'assaut pour agresser des bergers palestiniens, en

blessant un, alors que cinq autres ont été arrêtés, lors d'agression des colons et de l'armée israélienne. L'armée israélienne protège l'incursion des colons, arrête les Palestiniens et contribue aux actes de vandalisme dans la région.

MS

Source locale : WAFA

Non à la détention administrative



Derrière les barreaux



La justice



Liberté pour tous les prisonnier-e-s



# Violences coloniales en Israël : un témoignage rare

**Née à Saint-Jean-d'Acre, Johayna Saïfi milite au sein des mouvements antisionistes Tarabut-Hithabrut et à Hirkuna. Elle organise des visites de sa ville et des conférences sur la question du logement, problématique essentielle dans les villes « mixtes » d'Israël. Elle est conseillère pédagogique dans des écoles qui accueillent des enfants juifs et palestiniens dans l'objectif de changer les préjugés par une éducation émancipatrice.**

## Le contexte à Akka (Acre)

En 1948, Akka était palestinienne. Aujourd'hui, les Palestiniens représentent 32 % de la population après des années de judaïsation d'abord à la suite de l'installation de Juifs orientaux puis russes et, à partir de 2008, avec l'arrivée de familles juives venant de Gaza et des colonies (beaucoup de Français), des milieux très violemment hostiles aux Palestiniens.

Avant 1948, 7 % du territoire palestinien était occupé par des Juifs, aujourd'hui 7 % du territoire reste aux Palestiniens... Une occupation de long terme mûrement planifiée et finalement officialisée par la loi État-nation de juillet 2018.

En mai 2021, les bombardements sur Gaza ont provoqué des affrontements entre Palestiniens et Juifs israéliens surtout dans les villes côtières dites « mixtes » (Akka, Lod, Jaffa...) suivis d'une répression sévère contre les Palestiniens, notamment les jeunes, qui se poursuit, même si elle est absente de nos médias.

Aujourd'hui, la situation est explosive. Des organisations sionistes religieuses font venir des bus de colons pour manifester contre les Palestiniens. Le scénario est connu : provocations, slogans racistes, violences, marquage de maisons qui provoquent les réactions palestiniennes. Dans les médias, on explique que les violences palestiniennes sont les causes des troubles et de la répression par les autorités.

## La question centrale du logement

Un ensemble de lois permet de vider les villes de leur population palestinienne. Sur la côte, elles se transforment en villes touristiques pour Israéliens ou étrangers très aisés, avec l'argument de la sauvegarde du patrimoine !

En 1948, la Nakba a vidé Akka de sa population palestinienne. En vertu de la « loi sur les absents », l'État israélien a mis la main sur la majorité des logements et des terrains « libérés » qui ont été occupés par des Palestiniens réfugiés. En vertu d'une autre loi dite des « logements protégés des familles palestiniennes », certains Palestiniens ont pu garder leurs logements en location pendant trois générations. Mais cette « protection » arrive à échéance avec la 4<sup>e</sup> génération.

Il s'agit donc d'une opération de **gentrification complexe et discriminatoire, économique mais aussi politique, et de judaïsation forcée**. Les expulsions sont en cours et les recours des Palestiniens sont rejetés par la Cour suprême israélienne au

nom du « droit pour les communautés juives de vivre séparées des Palestiniens ». Certains quartiers sont désormais interdits aux Palestiniens, tant locataires que propriétaires.



Johayna, Huit heures pour la Palestine, Évry

## Reste la résistance populaire

À Jaffa, des Palestiniennes menacées d'expulsion sont installées sous des tentes qu'elles refusent de quitter malgré les menaces de la municipalité. Interrogée sur la convergence des luttes des Palestiniens et des luttes féministes, Johayna insiste sur le fait que *Tarabout* ou *Hirkuna* sont des mouvements anticoloniaux qui luttent pour l'égalité des Palestiniens, même si les femmes dénoncent la double oppression qu'elles subissent (patriarcat et occupation). La cible des luttes est le contexte global d'injustice. Ainsi, précise Johayna, elle peut lutter aux côtés des Juifs orientaux mais

aux côtés des femmes juives, c'est plus difficile car elles laissent de côté les discriminations subies par les Palestiniens. Une militante palestinienne, anticolonialiste ne peut pas se tenir au côté d'une féministe colon. Il y a unicité du combat des femmes mais à condition de prendre en compte les autres oppressions.

## Une note d'espoir

Malgré la volonté des Israéliens de diviser la population palestinienne, **le mois de mai 2021 a été l'expression d'un puissant mouvement unitaire, notamment chez les jeunes** : les familles qui résistent à l'expulsion à Jérusalem-Est, les Gazaouis sous blocus, les Palestiniens de Cisjordanie sous occupation, les Palestiniens de 48 face aux colons mènent le même combat contre la politique israélienne. Ce lien nouveau ne peut se développer qu'au niveau de la base car on ne peut pas compter sur les politiques comme Mansour Abbas, caution islamiste du gouvernement Bennett qui estime que « *puisque nous ne pouvons pas changer les choses fondamentalement, essayons de grappiller quelques petits avantages* ».

Israël est en train d'échouer dans sa stratégie nationale vis-à-vis des Palestiniens qui affirment leur unité. Pour Johayna, « *Tout rassemblement pour le droit et la justice est un rassemblement pour la Palestine. La liberté est une et indivisible. On doit être solidaire et unis pour continuer le combat* ». ■

Élisabeth Fröchen (Paris 14-6)  
et Dominique Pallares (Évry Palestine)

# Les colons, soutiers de l'occupation

**Tout comme, il y a un an, l'ONG israélienne B'Tselem établissait que le régime israélien était un régime d'apartheid, elle démontre aujourd'hui que la violence des colons est une violence d'État.**

« **S**tate business – Business d'État », c'est ainsi que s'intitule le dernier rapport de l'ONG israélienne B'Tselem publié en novembre 2021. Ce titre sans appel désigne l'entreprise d'appropriation illicite de terres en Cisjordanie par Israël, par l'intermédiaire de la violence des colons. Ces agressions, dont on pourrait penser qu'elles relèvent d'initiatives propres à certains groupes ou à certaines communautés, sont en fait un « outil informel majeur » d'une « forme de politique du gouvernement ». Autrement dit, une entreprise pensée et dirigée à partir du sommet de l'État.

À première vue, la colonisation en Cisjordanie semble s'imposer de deux façons : par la confiscation territoriale orchestrée par l'État et par la violence des colons. Ce que démontre B'Tselem, c'est que ces moyens découlent d'une seule et même stratégie : la violence des colons est l'outil de la confiscation progressive des terres palestiniennes. Ou pour reprendre les termes exacts du rapport : « *La violence des colons est une forme de politique gouvernementale, autorisée et soutenue par les instances officielles de l'État, avec leur participation active* ».

L'enquête de l'ONG israélienne analyse le processus de légalisation de la confiscation des terres et celui de la légitimation de la violence physique contre les Palestiniens.

La légalisation de la confiscation est très bien illustrée par le cas des postes avancés. Depuis la loi de 1992 sur l'arrêt de la construction des colonies, il y a eu trois vagues d'implantation de ces pré-colonies : une première de 50 avant-postes, en 1997 et 1998, juste après les accords d'Oslo. La deuxième advient au plus fort de la seconde Intifada, entre 2001 et 2003, 50 avant-postes également. Enfin, 50 autres ont été construits ces dix dernières années. L'armée a pour ordre de les défendre quand Israël ne paie pas directement pour leur sécurité, sans parler des routes goudronnées, de l'eau et de l'électricité. En mars 2011, Israël a annoncé qu'il ferait désormais une distinction officielle entre les avant-postes construits sur des terres reconnues comme étant des propriétés privées des Palestiniens et les terres qu'Israël considère comme des « terres d'État ». L'État a affirmé qu'il avait seulement l'intention de supprimer les avant-postes construits sur des terres palestiniennes privées. Cette distinction, qui n'a aucune base juridique, a été acceptée par la Cour suprême d'Israël. Au final, presque tous les avant-postes sont restés en place.

Les actes de violence commis par les colons à l'encontre des Palestiniens sont documentés depuis de nombreuses années. Malgré les témoignages, les agissements des colons font partie de la vie sous occupation dans les territoires occupés. B'Tselem explique cette légitimation par le laisser-faire de l'armée qui, par principe, évite d'affronter les colons. En règle générale, les militaires préfèrent expulser les Palestiniens de leurs propres terres agricoles : ainsi, ils incarnent le rôle du bras armé de l'État qui soit participe activement aux attaques des colons, soit les regarde depuis les coulisses.

La légitimation de la violence est aussi corroborée par les suites impossibles à donner à une agression : après les autorités militaires, c'est aux instances judiciaires de faire leur part dans



cette entreprise d'État. Les plaintes sont difficiles à déposer et, dans les rares cas où des enquêtes sont effectivement ouvertes, le système les blanchit rapidement. Les actes d'accusation ne sont presque jamais déposés contre les colons qui agressent les Palestiniens et quand ils le sont, ils font généralement état de délits mineurs, avec des peines symboliques à la clé dans les rares cas de condamnation.

Tout comme il est désormais établi que le système qui règne en Israël relève d'une politique d'apartheid, il est possible de démontrer le mécanisme de son application sur le terrain : l'armée participe à la violence des colons contre les Palestiniens ; les autorités judiciaires assurent une quasi-immunité aux colons ; les instances politiques violent leur devoir de protection des Palestiniens auquel elles sont soumises selon le droit international. Ce business d'État a été officialisé par la loi sur l'État-nation de 2018 qui stipule que « *l'État considère le développement de l'implantation juive comme une valeur nationale, et agira pour encourager et promouvoir son établissement et son renforcement* ». ■

Emmanuelle Morau

# Une action européenne pour le désinvestissement : un effort fructueux

Dès novembre 2020, l'AFPS s'est jointe à une « coalition » à l'initiative du CNCD (Centre national de coopération au développement), mouvement citoyen qui coordonne l'action de 90 ONG belges, et du groupe dit « 11.11.11 », en référence à la date d'une réunion fondatrice.

## La démarche

La publication de la base de données des Nations unies le 12 février 2020 a représenté une étape importante dans les relations entre affaires et Droits humains (*UN Guiding Principles on Business and Human Rights*), et constitué un grand pas vers la responsabilisation des entreprises impliquées dans l'occupation et la colonisation israéliennes. La liste recensait des sociétés basées en Israël (94), aux États-Unis (6), aux Pays-Bas (4), en France (3), au Royaume-Uni (3), au Luxembourg (1) et en Thaïlande (1). Toutefois l'approche et le cadre temporel restreints appliqués par le HCDH (Haut conseil des droits humains de l'ONU) laissaient de côté des centaines d'autres entreprises pourtant impliquées elles aussi dans la colonisation israélienne, qui est illégale et constitue un crime de guerre en vertu du droit international. L'actualisation de ces données a été entravée par le manque de moyens orchestré par les opposants à la démarche, États-Unis et Israël en tête.

## Le rapport DBIO

L'objectif pour la coalition, bientôt appelée DBIO, appuyée par un rapport original de *Profundo*, association néerlandaise à but non lucratif de conseil pour un monde durable et juste, était d'impulser des actions au niveau européen contre les investissements directs ou indirects dans les Territoires palestiniens occupés (TPO). Fin juin 2021, *Profundo* a publié une nouvelle version de son rapport actualisée, documentée, approfondie, remarquable outil analytique. Un premier rapport de la même ONG néerlandaise avait été publié le 29 mars 2017 pour la France : *Les liaisons dangereuses des banques et assurances françaises avec la colonisation israélienne*. Ce rapport a été élargi avec DBIO à l'Europe, aux États-Unis et à Israël, pour un suivi avec l'organisation d'une campagne.

Le rapport montre ainsi qu'entre 2018 et mai 2021, 672 institutions financières européennes, y compris des banques, des gestionnaires d'actifs, des compagnies d'assurances et des fonds de pension, avaient des relations financières avec 50 entreprises

activement impliquées dans les colonies israéliennes. Au cours de cette période, 114 milliards dollars américains ont été fournis sous forme de prêts et de souscriptions. En mai 2021, les investisseurs européens détenaient également 141 milliards de dollars en actions et obligations de ces sociétés. Le rapport désigne les 50 entreprises européennes impliquées et analyse leurs fonds financiers.

À partir de cette analyse factuelle des relations financières d'institutions ayant leur siège dans l'Union européenne, au Royaume-Uni et en Norvège, il s'agit de leur rappeler les conséquences de leur implication dans l'occupation israélienne, les vio-

lations des droits de l'homme qui y sont associées, et de les amener à prendre les mesures pour y remédier, en informant les employés de ces institutions ainsi que le grand public. La responsabilité sociétale et environnementale (RSE) des entreprises est en effet engagée, selon les termes de la EHRDD (*Environmental and Human Rights Due Diligence*, soit l'assiduité observée en matière d'environnement et de droits humains).

D'un commun accord, en considérant les difficultés inhérentes aux vocabulaires français et anglais, la coalition a pris le nom de : « *Don't Buy into Occupation* » (DBIO) : « N'investissez pas dans la colonisation », slogan qui fonctionne à la fois pour les professionnels et le grand public. DBIO est un projet conjoint démocratiquement mené par le CNCD, avec un cahier des charges précis, suivi par 25 puis 26 organisations régionales, européennes et palestiniennes (PIPD, CIHR2), dont des syndicats. Y sont représentés en plus de la Palestine, la Belgique, la France, l'Irlande, les Pays-Bas, la Norvège, l'Espagne et le Royaume-Uni.

## Premiers résultats

Ces dernières années, plusieurs institutions financières ont pris leurs responsabilités en se désinvestissant des entreprises liées aux colonies israéliennes en raison des risques d'implication dans des violations des droits humains. Les deux exemples les plus récents et les plus importants sont ceux de *Kommunal Landspensjonskasse* (KLP) et du *Norwegian Government Pension Fund Global* (GPF). KLP est le plus grand fonds de >>> 22



# À propos du rapport d'activité

Le rapport d'activité (RA), voté par le 7<sup>e</sup> congrès, présente sur 32 pages les éléments majeurs de nos actions, localement et au niveau national, nos principales campagnes, nos partenariats en France et ailleurs, ainsi que notre fonctionnement, durant la période de juin 2017 à début septembre 2021.

La lecture met en évidence la continuité de l'action de l'AFPS malgré le confinement. Dans un contexte ne permettant pratiquement plus de réunions ou de manifestations dans l'espace public nos activités se sont poursuivies par télétravail et par téléconférences.

On note dans ce RA la place de campagnes nationales fortes, l'implication des membres tant localement que dans les groupes de travail thématiques.

On y trouve trace de nos combats, de nos succès, mais également de nos limites. Ainsi, si nous avons renforcé nos liens avec la société civile palestinienne et notre soutien à la résistance populaire ; nous n'avons pas réussi à infléchir la politique française à l'égard de la Palestine et d'Israël.

DANS UN CONTEXTE aggravé notre combat pour les droits du peuple palestinien s'est poursuivi et diversifié.

La période écoulée depuis le dernier congrès se caractérise par une aggravation de la situation pour le peuple palestinien.

Que ce soit suite à l'élection de Trump aux États-Unis et son

soutien aux politiques de Netanyahu. Puis à l'accession de Biden à la présidence qui, malgré des retours sur certaines décisions, dont le rétablissement de la représentation de l'OLP à Washington, ou la participation des USA à l'UNRWA, continue à opposer des véto aux résolutions condamnant Israël.

De même, le gouvernement israélien a accéléré la colonisation, durci l'occupation, le blocus de Gaza, préparé des mesures d'annexion et voté la loi du 19 juillet 2018 « Israël, État-nation du peuple juif », loi fondamentale qui codifie l'inégalité des droits, encourage la colonisation et officialise le régime d'apartheid.

L'annexion de fait s'est poursuivie sur le terrain.

Les élections législatives de mars 2021 ont abouti à la formation d'un gouvernement de coalition le 13 juin 2021 dirigé par le Premier Ministre d'extrême droite Naftali Bennett.

En Palestine, la réunion des partis en septembre 2020, puis l'annonce des élections, ont suscité des espoirs de renouvellement, voire d'unité nationale, vite démentis par l'annulation de celles-ci annoncée le 29 avril 2021.

En France, les soutiens aux politiques israéliennes ont poursuivi leurs pressions sur le gouvernement, les élus et l'opinion publique. La résolution Maillard adoptée à l'Assemblée nationale en décembre 2019, illustre un fort alignement sur le lobby pro-israélien. En mai 2021, le gouvernement n'a pas dénoncé les provocations du gouvernement israélien et des colons à Jérusalem et publié un communiqué scandaleux n'évoquant que le droit d'Israël à se défendre.

L'arrêt de la CEDH de juin 2020 a confirmé la légalité de l'appel au boycott, mais d'autres menaces continuent de peser sur nos libertés, en particulier avec les amalgames entre antisémitisme et critique de l'État d'Israël, ou antisionisme. Ou la définition de l'antisémitisme de l'IHRA votée par



des collectivités territoriales. D'autres menaces pèsent sur la liberté d'expression et sur les libertés en général (décrets de décembre 2020 sur le traitement des données personnelles, loi « sécurité globale » et « loi confortant le respect des principes de la République », liberté de manifestation...). Situation qui a conduit l'AFPS à s'engager pour la défense des libertés.

Dans ce contexte difficile, tout en poursuivant les campagnes engagées antérieurement, nous avons structuré, étendu et diversifié nos actions, poursuivant notre combat pour la défense des droits de l'ensemble des Palestiniens, pour le soutien à la Résistance populaire et pour le droit à contester activement la politique d'expansion coloniale et d'apartheid de l'État d'Israël.

Ces difficultés ne doivent pas faire oublier des signes d'espoir : succès de la campagne de BDS contre le tramway colonial à Jérusalem, décisions de la CJUE sur l'étiquetage des produits des colonies, publication d'une liste des entreprises impliquées dans la colonisation, décision de la Procureure de la CPI d'enquêter sur les exactions d'Israël, arrêt de la CEDH sur le droit d'appeler au boycott, condamnation par le Comité des Droits de l'Homme de l'ONU des punitions collectives israéliennes à l'égard des Palestiniens.

#### LES GRANDES batailles de la période 2017-2021

On peut citer les campagnes 2017-2018 « justice pour la Palestine ». Le soutien aux Marches du Retour et la mobilisation pour Gaza. La bataille pour les libertés, contre les amalgames et pour le droit au boycott. Les campagnes BDS. Celle pour la libération des prisonniers politiques palestiniens. La défense des droits du peuple palestinien, dont la reconnaissance de l'État de Palestine, le rejet du « plan Trump » et la campagne contre les annonces d'annexion, la lutte contre l'apartheid israélien. La résistance à l'épuration ethnique à Jérusalem. La solidarité avec les Palestiniens face à la pandémie de Covid-19.

#### L'ACTIVITÉ des groupes locaux (GL)

Nous avons reçu les retours de 66 GL sur 95 à un questionnaire transmis pour qu'ils puissent rendre compte de leur activité depuis le dernier congrès (Un tableau des réponses peut être consulté sur le nuage de l'AFPS).

Il en ressort que les conditions sanitaires et les difficultés de fonctionnement qu'elles ont entraînées ont provoqué une réduction des activités et des difficultés de communication.

Les actions emblématiques sont le plus souvent des manifestations culturelles ou des journées de solidarité annuelles, des réunions publiques à l'occasion de tournées de militants palestiniens ou d'Israéliens anticolonialistes, des conférences ou des projections de films, parfois certains projets ou des missions en Palestine.

L'élargissement des relations avec les élus et partis politiques au-delà des partenaires habituels est difficile. De même, les relations avec les médias sont parfois satisfaisantes mais le plus souvent difficiles.

Les GL disposent majoritairement d'un petit nombre de militants actifs, souvent investis dans d'autres activités, souvent âgés, ce qui complique certaines actions demandant une présence significative sur le terrain. Les manifestations d'intérêt des jeunes sont nombreuses mais plus rarement suivies d'adhésion.

#### LE FONCTIONNEMENT national

On peut citer le congrès, instance souveraine de l'association, tous les 3 ans. Il élit les membres du conseil national.

Le congrès devait se tenir les 16 et 17 mai 2020. Sa préparation a été interrompue par le confinement. La première phase a été réalisée en visioconférence, clôturée par un vote par correspondance, dépouillé devant huissier le 7 décembre 2020.

► Le Conseil national (CN) qui se réunit tous les trimestres. Et le Bureau national (BN) qui se réunit en principe toutes les trois semaines.

► Les groupes de travail (GT) qui peuvent impliquer des adhérents non-membres du CN. Par ordre alphabétique : BDS, Comité de rédaction de *PalSol*, Commission administrative et financière, Communication, Culture, Formation, Gaza, Groupe d'appui juridique et judiciaire, La jeunesse avec la Palestine, Manuels scolaires et publication pour la jeunesse, Missions, Parrainages d'enfants, Prisonniers politiques palestiniens, Projets, Réfugiés, Soutien à la résistance populaire. Ainsi que la Commission de résolution des conflits.

Un certain nombre de temps forts, rassemblements nationaux, ponctuent l'activité de l'AFPS, dont les principaux sont :

► L'université d'été, tous les trois ans. Organisée en 2021 sous forme de visioconférences, ce qui a permis à un plus grand nombre d'y participer.

► La Fête de l'Humanité un lieu de rencontres, de débats, d'informations. Elle permet de présenter l'activité des GT. Les contraintes sanitaires ont conduit à son annulation en 2020. Un format réduit en 2021, nous a permis d'organiser un stand et une soirée.

Au siège, l'équipe des salarié.es se compose de trois personnes : un chargé de gestion administrative et financière, une coordinatrice, chargée des campagnes et des relations avec les GL (agenda, échos du national et des GL...) et une attachée de presse (communication externe, revue de presse, relations avec la presse et animation des réseaux sociaux...). L'équipe a principalement fonctionné en télétravail depuis le début du confinement.

#### POUR CONCLURE

Au cours de la période qui vient de s'écouler depuis le dernier congrès de mai 2017, notre association a considérablement développé ses actions, en les structurant et en les diversifiant.

Ainsi le thème de l'apartheid israélien, abordé depuis le rapport Falk-Tilley, a pris une importance croissante avec la dénonciation de la loi « Israël, État-nation du peuple juif » et plus récemment du plan Trump et des menaces d'annexion. La dénonciation de ce régime israélien est devenue un thème unificateur de nos campagnes.

La bataille pour les libertés, la liberté de contester la politique israélienne, ou le droit au boycott se poursuivra. Par ailleurs, la population de nos adhérents est globalement vieillissante. La mobilisation de nouveaux militants permettant le rajeunissement de nos effectifs, reste une priorité absolue. ■

Mireille Sève

# Une introduction au débat sur le rapport d'orientation

## Un débat tant attendu...

Les circonstances sanitaires nous ont imposé un congrès en deux temps. En novembre 2020, après trois ans et demi de mandat et dans l'impossibilité de nous réunir physiquement, nous avons tenu une première phase de notre congrès pour le renouvellement des instances nationales, sous la forme d'un vote par correspondance, qui a permis à un Conseil national et un Bureau national renouvelés de se mettre en place dès janvier 2021. Mais ce n'est que les 13 et 14 novembre 2021 que nous avons enfin pu nous réunir pour des débats tant attendus.

Essentiel dans un congrès, le débat autour du rapport d'orientation s'est tenu dans une ambiance constructive et de grand respect mutuel. Il s'est poursuivi par la présentation et le vote sur les amendements qui restaient en discussion, puis s'est conclu par le vote du rapport d'orientation ainsi amendé, qui a reçu une très large majorité.

Les coups de projecteur que nous avons donnés en introduction au débat, et que nous rappelons dans ces deux articles, ne se substituent pas au rapport d'orientation, que chacun(e) pourra lire ou relire dans ce numéro de *PalSol*.

## Un aperçu de la situation actuelle

Les Palestiniens font face à un gouvernement israélien d'extrême droite, qui ne se donne aucune limite, comme en témoigne l'ordre militaire pris par Benny Gantz, le ministre israélien de la Défense, de déclarer comme organisations terroristes six des plus grandes organisations palestiniennes de défense des droits de l'Homme, de réputation internationale, puis d'émettre à leur encontre un ordre militaire d'interdiction. Une offensive inimaginable qui a soulevé l'indignation dans le monde entier, sans susciter de réactions officielles à la hauteur de la menace.

La colonisation se poursuit à un rythme encore accéléré en Cisjordanie et à Jérusalem, l'armée d'occupation protège les agressions des colons et réprime violemment les manifestations des Palestiniens. La résistance aux projets de colonisation se développe dans des formes innovantes comme à Beita. À Jérusalem, la population résiste aux projets d'expulsion, mais les destructions de maisons se poursuivent. La population de Gaza a subi des bombardements d'une intensité inimaginable, et lutte pour continuer à exister malgré un blocus destructeur depuis plus de 14 ans. Les réfugiés palestiniens sont dans une situation catastrophique, notamment au Liban. La situation sanitaire, au-delà de ses conséquences propres pour la population palestinienne, réduit dramatiquement la présence des militants internationaux.

Après l'annulation des élections palestiniennes par le président Mahmoud Abbas, la plupart des Palestiniens ont perdu toute confiance dans leurs institutions politiques actuelles. C'est



Tribune d'ouverture du congrès

sur le terrain qu'ils ont manifesté leur volonté d'unité pour résister aux agressions israéliennes. Après les formidables mobilisations de la jeunesse palestinienne de Jérusalem, c'est l'ensemble de la population palestinienne, y compris en Israël même, qui s'est soulevée en mai et juin contre l'oppression qu'elle subit.

Au cours des deux dernières années, la Palestine a marqué des points dans les instances et juridictions internationales. L'ouverture de l'enquête de la Cour pénale internationale le 3 mars 2021 à l'issue d'une longue procédure est un succès déterminant et un premier pas vers la fin de l'impunité. Un an auparavant, c'est en février 2020 que le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU a enfin décidé de publier une base de données des entreprises impliquées dans la colonisation israélienne. Et l'arrêt du 11 juin 2020 de la Cour européenne des droits de l'homme a exprimé très clairement que l'appel au boycott fait partie de la liberté d'expression politique. Une énorme victoire dans laquelle l'AFPS, avec ses partenaires, a joué un rôle particulièrement important.

Mais ni les États-Unis de Biden, ni la France, ni l'Union européenne, ne se sont montrés à la hauteur de la situation.



Hala Abou-Hassira ambassadeur, cheffe de la mission Palestine en France et Abdel Sadi, maire de Bobigny

La nouvelle administration Biden cherche avant tout à faire baisser l'intensité du conflit pour avoir les mains libres ailleurs. L'Europe reste divisée et impuissante. Et en France, le président de la République affirme une position de plus en plus ouvertement pro-israélienne, illustrée par sa scandaleuse déclaration sur le « droit d'Israël à se défendre » au plus fort des bombardements israéliens contre la Bande de Gaza.

### Savoir nommer l'apartheid pour mieux le combattre

L'oppression que subit le peuple palestinien a un nom, c'est un régime d'apartheid. L'apartheid n'est pas un slogan, c'est un régime institutionnalisé de domination raciale et d'oppression parfaitement défini par le droit international, c'est un crime contre l'humanité que chaque État et chaque institution internationale ont le devoir de combattre.

Les organisations palestiniennes de défense des droits de l'Homme y travaillent depuis des années, et le rapport qu'elles ont produit en décembre 2019 à destination du comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination a été déterminant.

L'apartheid vise le peuple palestinien dans toutes ses composantes, en le fragmentant pour mieux le contrôler. Demander l'élimination du régime d'apartheid subi par les Palestiniens, c'est porter l'exigence d'un combat universel pour les droits. C'est aussi affirmer qu'aucun projet d'avenir ne peut être porteur de paix si le point de départ n'est pas profondément modifié.

L'adoption de cette analyse par l'AFPS est un long parcours, qui s'est concrétisé par le lancement de notre campagne en mai 2021. Avec la publication de rapports internationaux, notamment celui de *Human Rights Watch* en avril, la prise en compte de cette analyse s'étend très rapidement dans le monde entier.

### D'abord défendre les droits du peuple palestinien

L'objet de notre association est le soutien au peuple palestinien, notamment dans sa lutte pour la réalisation de ses droits nationaux et la défense des droits humains de l'ensemble des Palestiniens. Nous ne nous substituons pas aux Palestiniens dans l'élaboration de leurs choix politiques, et c'est à eux seuls que revient le choix de la manière dont ils exerceront leur droit à l'autodétermination. L'AFPS ne se prononce donc pas, à la

place des Palestiniens, sur une « solution » (qu'elle soit à deux États, à un État, etc.).

Parmi les droits du peuple palestinien, le droit à l'autodétermination est un droit essentiel. Nous exigeons la fin de l'occupation et de la colonisation par Israël du territoire qu'il a conquis et occupé illégalement par la force en 1967, et défendons le droit du peuple palestinien à établir son État sur l'ensemble de ce territoire. Ce droit est inséparable des autres droits du peuple palestinien, et notamment du droit au retour des réfugiés palestiniens.

Nous soutenons les Palestiniens dans leur lutte pour l'autodétermination et dans leurs combats pour exercer leur droit à vivre sur leur terre, étudier, travailler, développer leur culture, construire leur avenir et circuler librement quelle que soit la perspective politique.

### Soutenir les initiatives et les combats de la société civile palestinienne

Nous développons nos relations avec l'ensemble des composantes de la société palestinienne, notamment ses partis politiques, ses syndicats, et les associations et ONG représentant la société civile, ainsi qu'avec ses institutions et avec l'OLP. Nous condamnons dans tous les cas les atteintes aux libertés pour le peuple palestinien, y compris par les autorités palestiniennes en Cisjordanie et à Gaza.

Étant nous-mêmes une organisation de la société civile en France, nous développons tout particulièrement nos relations avec la société civile palestinienne : organisations de défense des droits de l'Homme, organisations de la résistance populaire, ONG et organisations locales impliquées dans le développement humain et l'activité économique en Palestine et dans les camps de réfugiés.

### L'importance de nos alliances et de notre ouverture au monde

Les plateformes, coalitions et coordinations auxquelles nous participons jouent un rôle essentiel dans la mobilisation de la société française pour les droits du peuple palestinien. Au sein de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, du Collectif national, de la coalition que nous avons constituée sur le tramway de Jérusalem et sur les banques, nous travaillons avec nos partenaires en respectant les objectifs et la logique d'action de chacun d'entre eux.

Notre participation active à la CECP, la coordination européenne des comités et associations pour la Palestine, est essentielle pour porter notre voix à Bruxelles et coordonner nos actions. Elle est complétée par notre participation à la coordination européenne de la campagne internationale BDS. Nous sommes ouverts à ce qui se passe ailleurs et apprenons de nos partenaires ; nous avons de plus en plus conscience de prendre notre part à un combat mondial pour des valeurs partagées de justice et d'égalité, ces valeurs que porte la lutte pour les droits du peuple palestinien. ■

Bertrand Heilbronn

# Déclaration du 7<sup>e</sup> congrès de l'Association France Palestine Solidarité

**Le congrès de l'AFPS, réuni les 13 et 14 novembre 2021 à Bobigny, condamne avec la plus grande vigueur le classement par l'État d'Israël sur sa liste des « organisations terroristes » de six ONG palestiniennes de défense des droits humains : Al-Haq, Addameer, DCI-P, UAWC, UPWC, le centre BISAN pour la recherche et le développement. L'AFPS assure ces organisations de toute sa solidarité et de toute son admiration pour le travail qu'elles effectuent. Rappelons que l'une de ces organisations, Al-Haq, avait reçu le prix des droits de l'Homme de la République française, conjointement avec l'ONG israélienne B'Tselem, en décembre 2018.**



Le congrès, en solidarité avec les 6 ONG palestiniennes

**F**ACE À CETTE ATTAQUE SANS PRÉCÉDENT, LA POSITION du gouvernement français se borne à exprimer une inquiétude et à demander des « clarifications » ou des « informations complémentaires » aux autorités israéliennes. Cette position est indigne, car elle légitime le fait qu'Israël, puissance occupante, puisse s'en prendre aux organisations de la société civile palestinienne. Rappelons que ces ONG mettent en cause les dirigeants israéliens devant la Cour Pénale Internationale.

Nous demandons au gouvernement français et au président de la République qu'ils déclarent sans ambiguïté leur volonté politique de protéger les défenseurs palestiniens des droits de l'Homme des attaques d'Israël, qu'ils exigent l'annulation des décisions du gouvernement israélien, et qu'ils fassent savoir à tous les intermédiaires financiers qu'ils ne doivent tenir aucun compte de ces décisions.

Dans le même temps, le gouvernement israélien a retiré à Salah Hamouri, citoyen franco palestinien, avocat auprès d'une des ONG ciblées par Israël, son droit de résidence à Jérusalem, la ville où il est né, où il habite, et où vivent ses parents. L'AFPS assure Salah Hamouri de toute sa solidarité, et poursuivra sa campagne pour que ces mesures soient annulées. Elle demande que le président de la République s'exprime avec force sur ce sujet et reçoive l'épouse de Salah Hamouri. Le gouvernement

israélien en a encore rajouté en matière d'insulte et de mépris du droit international lorsque son ambassadeur auprès des Nations unies a déchiré, à la tribune de celle-ci, le rapport du Conseil des droits de l'homme des Nations unies. C'est une insulte envers le droit, envers les Nations unies, et envers les États actuellement membres du CDH dont la France.

Devant cette accumulation de dénis du droit international de la part d'Israël, il est indispensable de passer aux actes. Nous demandons au gouvernement français et au haut représentant de l'Union européenne pour la politique extérieure, Josep Borrell, d'intervenir de toute ur-

gence auprès de la Commission européenne pour que la signature du renouvellement de l'accord de recherche entre l'Union européenne et Israël, prévue le 9 décembre, soit suspendue. Une telle signature serait tout aussi indécente que scandaleuse dans le contexte actuel. C'est une première mesure conservatoire qui peut faire l'objet de démarches simples. Nous demandons également la mise en œuvre de sanctions pour contraindre Israël à respecter enfin le droit international et les droits humains.

Le congrès de l'AFPS a également appris avec colère que des défenseurs palestiniens des droits humains, dont Salah Hamouri, déjà victimes de l'espionnage de masse mené par Israël contre la population palestinienne, ont été espionnés par le logiciel israélien Pegasus. Cela renforce encore ce scandale, au sujet duquel on ne peut que déplorer la passivité de la France dont de hauts responsables ont été eux-mêmes espionnés, alors même que les États-Unis ont pris des sanctions contre la société NSO fournisseur de Pegasus.

L'actualité est également marquée par la grève de la faim de cinq prisonniers politiques palestiniens qui demandent la fin de leur détention administrative, qui sont maintenant en danger de mort. Le congrès de l'AFPS exprime sa profonde solidarité à ces cinq prisonniers et exige qu'ils soient immédiatement libérés. ■

Bobigny, le 14 novembre 2021

# Au lendemain de notre congrès, les défis ne manquent pas

## Vers l'élimination de l'apartheid israélien

Le premier mai, quelques jours après la publication du rapport de *Human Right Watch*, l'AFPS lançait sa campagne contre l'apartheid\* israélien. Une campagne construite sur la base du rapport présenté par les ONG palestiniennes de défense des droits humains devant le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale. Y sont posées les bases juridiques qui permettent de qualifier le régime israélien de régime d'apartheid à l'encontre de l'ensemble du peuple palestinien. Alimenté par le rapport Falk-Tilley, il démontre tous les mécanismes par lesquels Israël a institué et maintient ce régime d'apartheid qui constitue un crime contre l'humanité : un régime d'oppression et de discrimination raciale.

Le terme d'apartheid renvoie à l'Afrique du Sud mais c'est en droit qu'il est défini. Notre campagne est construite sur la base du droit. L'égalité des droits lui est opposée : égalité des droits pour celles et ceux qui dépendent jusqu'à aujourd'hui d'un même pouvoir (Israël) et qui vivent entre Méditerranée et Jourdain pour la plupart d'entre eux (Palestiniens d'Israël, de Jérusalem, du territoire palestinien occupé, réfugiés).

La Coordination européenne des Comités et associations pour la Palestine (CECP) a adopté des orientations allant dans le même sens et la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine a adopté l'apartheid comme cadre d'analyse complémentaire lors de sa dernière assemblée générale.

### NOTRE CAMPAGNE S'EST FIXÉ PLUSIEURS OBJECTIFS :

- La reconnaissance par la France de la réalité du régime d'apartheid israélien ;
- La réouverture du Comité spécial des Nations unies contre l'apartheid et du Centre des Nations unies contre l'apartheid.

C'est une campagne internationale, appelée à prendre de plus en plus d'ampleur et à devenir centrale. Avec l'ensemble de nos partenaires, nous allons travailler à son élargissement.

Nous nous sommes dotés d'outils pour informer et mobiliser : L'université d'été des mouvements sociaux de Nantes a permis la tenue d'un atelier sur l'apartheid ; des premières conférences se sont tenues (Évry, Montpellier). Le groupe de travail Apartheid va compléter les outils et documents disponibles sur le site de l'AFPS, site de référence sur cette question.



L'élimination du régime d'apartheid sud-africain a pris du temps, l'élimination du régime d'apartheid israélien prendra le temps qu'il faudra. Il est inéluctable.

## Un million de signatures pour l'application du droit

On pourrait croire que dans des États de droit, l'application du droit va de soi. En règle générale peut-être, mais dès qu'il s'agit d'Israël, il n'en est rien : l'impunité est la réponse des États aux violations répétées du droit par Israël, son application demeure un combat.

La colonisation est illégale au regard du droit international et notamment de la IV<sup>e</sup> Convention de Genève, la commercialisation des produits des colonies contribue à leur développement, les États ont donc le devoir de les interdire sur leur territoire.

Depuis des années nous menons des actions visant à l'interdiction des produits des colonies : actions de terrain et de plaidoyer dans le cadre de la campagne européenne *Made in Illegality*, ou autour de la question de l'étiquetage.

En 2018, la CECP a validé le principe d'une initiative citoyenne européenne (ICE) pour l'interdiction des produits des colonies. Une ICE permet à un groupe de sept citoyens de sept États membres différents de demander à la Commission européenne de prendre des mesures spécifiques dans son champ de compétences. Si l'initiative recueille un million de soutiens, la Commission est obligée d'examiner sérieusement les suites à donner à cette demande, le Parlement européen peut en être saisi de droit, avec les suites qui s'imposent. Après deux refus, la Commission a finalement décidé d'enregistrer l'ICE (voir l'information sur le site de l'AFPS et le communiqué de la CECP).

L'ICE figure maintenant sur le site de la Commission : « Assurer la conformité de la politique commerciale commune avec les traités de l'Union européenne ainsi que le respect du droit international ».

Objectifs : « Nous demandons une réglementation des transactions commerciales avec les entités de l'occupant établies ou exerçant leurs activités dans les territoires occupés, dans le but d'empêcher les produits qui en sont originaires d'entrer sur le marché de l'UE. La Commission, [...] doit veiller à la cohérence de la politique de l'Union et au respect des droits fondamentaux et du droit international dans tous les domaines du droit de l'Union, y compris la politique commerciale commune. [...] »



Nous disposerons d'un an, à partir du lancement de la campagne fin février 2022, pour collecter le million de signatures.

Cette période sera articulée en plusieurs phases, et s'appuiera sur des actions de lobbying menées en parallèle.

Après la victoire de son enregistrement par la Commission européenne, cette ICE est maintenant devant nous. C'est un très grand défi à relever, mais aussi une immense opportunité pour rassembler très largement sur un objectif atteignable et d'une grande portée.

poser des jalons pour des relations futures avec les politiques engagées dans ces élections.

On le voit, l'AFPS agit déjà en direction de la jeunesse (encadré ci-dessous). Reste à multiplier les actions intergénérationnelles, à les partager, à s'en inspirer sans idées préconçues. N'hésitez pas à vous adresser au GT « La jeunesse avec la Palestine » ! Mais aussi : rechercher autour de nous les personnes « branchées » musique, théâtre, sport, écoles supérieures d'art, de journalisme, de cinéma, cuisine sans oublier les enseignant(e)s indis-

## Vous avez dit rajeunissement ?

L'AFPS ne fait pas exception dans le paysage associatif français : ses militant(e)s sont « expérimenté(e)s », ce qui est un atout incontestable, mais nous regrettons aussi de ne pas enrichir nos équipes de jeunes énergies. Cela a été souligné dans le rapport d'orientation.

La vidéo projetée lors du congrès a montré que nous ne partons pas de rien.

### Le groupe de travail « La jeunesse avec la Palestine »

Voilà 4 ans que l'AFPS a pris cette question à bras-le-corps sous l'impulsion de Julie, notre coordinatrice : un groupe de travail « La jeunesse avec la Palestine » a été créé ; sa première réussite aura été une mission de découverte pour les 18 – 30 ans. Sur les 10 participant(e)s, 6 ont adhéré à l'AFPS, sont actifs dans leurs groupes locaux (GL) et l'un d'eux était délégué(e) de son groupe local au Congrès. Une autre mission a suivi mais ce bel élan a été stoppé par la pandémie...

### Organiser des missions découvertes pour les jeunes

Dès ce début d'année, le groupe de travail *La jeunesse avec la Palestine*, en lien avec le groupe de travail Missions, organise une formation pour les GL souhaitant organiser des missions découvertes en direction des jeunes.

### Boîte à outils

Au congrès chacune et chacun a pu rencontrer Alessandro, qui fait un service civique à l'AFPS précisément pour développer les actions en direction de la jeunesse. Il a proposé une « boîte à outils » dans laquelle étaient rassemblées des actions déjà réalisées en direction de la jeunesse. Une boîte à outils à compléter mais surtout dans laquelle puiser des idées.

### Des stagiaires

De nombreux jeunes cherchent des lieux de stage dans le domaine de la solidarité internationale. Si certains groupes locaux le souhaitent, ils peuvent y répondre positivement.

### Des jeunes en service civique

La présence de jeunes en service civique à l'AFPS aura également permis de mettre le compte Instagram de l'AFPS sur les rails.

### Des relations avec des organisations d'étudiant(e)s

Pendant le confinement, deux GL (Isère et Gironde) ont organisé en collaboration avec des organisations étudiantes (FFIPP Bordeaux et Grenoble) des webinaires avec de jeunes palestinien(ne)s engagé(e)s.

Les relations avec ces organisations datent de nombreuses années et persistent malgré les renouvellements chaque année.

Des simulations ONU (jeu de rôle de la diplomatie multilatérale) vont être réalisées en 2022 grâce aux relations avec ces jeunes étudiants de Sciences Po et nos partenariats avec des étudiant(e)s palestinien(ne)s. Ces expériences seront étendues si tout va bien.

### Une tournée de jeunes Palestinien(ne)s engagé(e)s dans la résistance populaire au printemps.

Les groupes locaux qui voudront s'inscrire dans cette tournée devront le faire en collaboration avec une ou plusieurs organisations françaises de jeunesse. Cela permettra d'engager ou de renforcer des relations avec elles et d'accroître l'intérêt ou l'engagement pour la Palestine.

Certaines de ces actions ont des résultats immédiats et se traduisent par un engagement à l'AFPS. Mais même si on ne voit pas immédiatement un résultat tangible sur place, disons-nous bien qu'un jour, ailleurs, cela portera ses fruits.

Notre congrès a confirmé notre engagement dans cette campagne qui sera aussi l'occasion de créer un très large mouvement avec nos partenaires, et de mettre en lumière ce crime de guerre qu'est la colonisation.

**LEVÉE DU BLOCUS DE GAZA :** 15 ans ça suffit, pas un jour de plus ! Un autre défi à relever ! Voir le dossier complet qui y était consacré dans le précédent numéro de *PalSol* (n° 78)

La période électorale sera l'occasion d'interpeller les candidat(e)s, de les mettre face à leurs responsabilités et de

pensables pour des actions vers scolaires ou étudiant(e)s et les solliciter pour des formes d'actions liées à ces centres d'intérêt.

C'est un véritable défi que nous devons relever, les contours de l'AFPS de demain se construisent aujourd'hui. ■

Anne Tuillon

\* « L'apartheid : le système le plus vicieux inventé par l'homme depuis le nazisme » Desmond Tutu (Source Médiapart, 26/12/21)

De l'AMFP et l'AFP, à l'AFPS

# Novembre 2021, 7<sup>e</sup> congrès de l'AFPS, l'occasion de fêter nos 20 ans !

**Nombre d'entre nous savaient déjà que nous sommes nés de la fusion de deux associations. Mais combien en ignoraient les détails ? Nous avons demandé à Claude Léostic et Isabelle Avran, qui ont pris une part active à cette naissance de bien vouloir partager leurs souvenirs.**

## À la fin

des années 1960, le soutien à la Palestine était une réalité en France. Le mouvement était alors hétéroclite allant des gaullistes à l'extrême-gauche en passant par les « cathos de gauche ». C'est dans les années 1970 que commença la structuration de cet engagement.

Peu après la guerre d'octobre 1973, des médecins français, les professeurs Larivière, Milliez, Kahn, avec M-C Hamchari, veuve de Mahmoud Hamchari représentant de l'OLP en France, assassiné deux ans plus tôt, décidèrent de créer une association qui viendrait en aide au peuple palestinien. Plusieurs étaient proches du PSU, du PCF et de la LCR. En 1974, l'Association médicale franco-palestinienne (AMFP) était née. J'y adhérai. Son objet était d'« apporter un soutien tant moral que matériel au peuple palestinien dans le domaine de la santé tel que défini par l'O.M.S. : état complet de bien-être physique et moral, et de développer la solidarité avec la lutte du peuple palestinien pour ses droits universels ». Elle se consacra rapidement à apporter des services médicaux, notamment dans les camps de réfugiés du Liban, mais aussi à accompagner des familles palestiniennes par le biais de parrainages d'enfants. Sa charte disait : « L'AMFP n'est pas un cartel. Elle est ouverte à toute personne, professionnelle ou non de la santé, et quelle que soit par ailleurs son appartenance politique ou confessionnelle, à l'exclusion de toute motivation fasciste ou raciste ».

Quelques années plus tard, une partie des cadres de l'AMFP, sous l'influence du PCF, selon A. Gresh, mais issus de divers partis, quitta l'association, jugée alors trop proche de groupes maoïstes. Ils créèrent l'Association France-Palestine (AFP) en 1979, rendue publique lors d'un grand meeting à la Mutualité en 1980<sup>(1)</sup>.

Les deux associations prirent alors des chemins séparés quoique parallèles. L'AFP se voulait résolument politique, elle éditait un bulletin associatif *Pour la Palestine* et cherchait à intervenir dans les médias. L'AMFP menait en outre des missions sur le terrain, et envoyait de l'aide humanitaire dans les

camps de réfugiés. Ainsi envoya-t-elle des médecins et des infirmières au Liban, tel le docteur F. Leroux, actuel président de la Plateforme Palestine, qui passera plusieurs semaines dans les camps en 1985, lors de la « guerre des camps » quand le mouvement Amal voulait mettre à genoux les Palestiniens demeurés au Liban après le départ de l'OLP en 1982. Cependant, l'image d'« humanitaire » qui lui était accolée négligeait un positionnement politique clair dès le début : « L'AMFP a toujours condamné le sionisme comme un mouvement colonial impérialiste » rappelait ainsi A. Baur, l'un des dirigeants de l'AMFP, en 1996, ajoutant que, contrairement à l'AFP, l'AMFP n'avait reconnu aucune légitimité à Israël jusqu'au moment où l'OLP lui en avait octroyé une.

Le soutien au peuple palestinien se renforça en France à la fin des années 80. En 1989 Yasser Arafat était reçu à l'Élysée par François Mitterrand. Il déclara caducs la charte de l'OLP et le recours à la seule lutte armée. Le processus vers des négociations de paix était en chemin. Il déboucha en 1993 sur les Accords d'Oslo.

Même si leur confiance était modérée, les associations solidaires de la Palestine en France soutinrent globalement la démarche de l'OLP. Dans l'objectif d'accompagner le processus, dix associations dont l'AMFP et l'AFP créèrent en 1993 la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine dont Jean-Marie Gaubert sera le président, comme il était président de l'AMFP depuis 1988. Les deux associations en seront la colonne vertébrale. Le 30 mars 1994, un grand meeting de soutien au peuple palestinien fut organisé à Paris par des associations (AFP, AMFP, GUPS, etc.), des syndicats (CGT, SNES, etc.) et des partis politiques (PCF et Les Verts).

Dans les faits, le rapprochement entre AMFP et AFP s'annonçait donc et les raisons des différends s'estompaient devant leur évidente complémentarité et la réalité des années 90. C'est en 1996 que l'idée de fusion prit véritablement corps à l'AMFP. Nous avions alors dix-huit sections, environ 500 membres, mais les groupes s'investissaient peu au niveau national. Si la plupart des cadres jugeaient nécessaire de regrouper les forces, pour « faire boue de neige », certains étaient très réticents et refusaient même d'abandonner le nom d'AMFP. Mais rapidement des réunions de bureaux communes se mirent en

place et le premier CA commun eut lieu en mars 1997. Les deux revues, *Pour la Palestine* et *Solidarité Palestine*, furent prises en charge par des comités de rédaction communs dès 1997. Pourtant des réticences demeuraient, une certaine méfiance existait dans les sections, les discussions s'éternisaient, comme à Bordeaux ou Marseille. Puis il fallut débattre du nom de la nouvelle association, décider des modalités de la fusion, s'entendre pour solliciter une personne pour la présidence. Ce fut B. Ravenel.

Finalement, le 24 mai 2001, lors de deux réunions simultanées, l'AMFP changea de nom et l'AFP fut dissoute pour entrer

dans la nouvelle association, qui se réunit alors en AG constitutive. L'AFPS était née. J.M Gaubert qui était un ardent partisan de la fusion ne la vit malheureusement pas. Le CA fut élu dans la foulée puis le bureau. J'en étais, ainsi qu'Isabelle.

Mais en Palestine l'Intifada s'amplifiait. En septembre je parlais pour Jérusalem, Naplouse et la Muqata'a.

Claude Léostic, 20 ans après...

Un grand merci à Guy Perrier pour avoir partagé ses archives avec moi.

**R**ASSEMBLER LARGEMENT POUR DÉFENDRE LE DROIT international comme fondement de la paix, mobiliser ensemble les citoyen(ne)s pour faire pression sur les décideurs en France et en Europe pour que le droit du peuple palestinien à l'autodétermination soit respecté et pour mettre un terme à l'impunité d'Israël : lorsque dans les années 90 l'Association France-Palestine et l'Association médicale franco-palestinienne décident de mettre peu à peu leurs moyens, leurs instances, leur presse... en commun dans la perspective d'une fusion, elles ont déjà accumulé plusieurs années de travail collectif. Il s'agissait alors de faire connaître l'histoire, la résistance, les luttes, les partenaires... palestiniens mais aussi ceux qui, en Israël, s'engageaient contre l'occupation, la colonisation, l'exil forcé des Palestiniens, il s'agissait d'appuyer les revendications de l'OLP en faveur d'une négociation sous l'égide de l'ONU fondée sur le droit, il s'agissait de contribuer à des projets concrets définis et menés par les ONG palestiniennes avec les populations concernées, tant en Palestine occupée que dans les camps de réfugiés du Liban. La signature de Oslo en 1993 de la « Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie des territoires palestiniens » était censée ouvrir la voie à une négociation entre représentants palestiniens et israéliens pour conduire à la paix entre les deux peuples et à la coexistence pacifique entre leurs États indépendants. Cependant, non seulement aucun calendrier n'était respecté par la partie israélienne, mais la colonisation s'intensifiait et les dirigeants israéliens, loin de négocier sur le fondement du droit international, réclamaient déjà l'abandon du droit comme préalable à la négociation. En septembre 1996, ils vont jusqu'à entamer la construction d'un tunnel sous l'Esplanade des Mosquées à Jérusalem, nouvelle provocation visant à professionnaliser le conflit et à interrompre toute négociation. La répression meurtrière des manifestations palestiniennes amène nos associations à ne plus se contenter de dénoncer, mais à appeler la France à agir. Ce sont en quelque sorte les prémices du « s » de BDS : durant près de trois années avec les organisations de la jeune plateforme des



Les « anciens » et « anciennes »

des parlementaires nous permet de retarder la ratification par la France (travail analogue en Belgique) de l'accord d'association entre l'UE et Israël faute de respect du droit.

La fusion de nos associations en 2001 n'est alors plus que formalité, en dépit de l'absence de notre ami Jean-Marie Gaubert, président de l'AMFP parti précocement et à qui la création de l'AFPS doit beaucoup. Qu'il lui soit ici rendu hommage. Avec l'AFPS, il ne s'est pas agi que de l'addition des membres de nos associations, mais d'une dynamique de mobilisation.

Quelque vingt ans plus tard, les relations internationales et régionales ont changé. Après avoir prétendu transformer le « Grand Moyen-Orient » par la guerre, les États-Unis se retirent des borbiers qu'ils ont alimentés, laissant d'autres puissances s'intéresser à ses richesses et les peuples en butte à la prédation de leurs gouvernants ou d'organisations terroristes se réclamant d'une vision de l'islam. Mobilisés pour la démocratie et la justice sociale, ces peuples subissent la guerre et la migration pour tenter de survivre. Par ambition d'hégémonie régionale, plusieurs États arabes se rapprochent d'Israël contre l'Iran désigné ennemi commun. Mais la Palestine demeure un enjeu régional central, après plusieurs générations d'exil forcé, de spoliation, de

résistance. L'Europe, elle, continue à rappeler son attachement au droit international tout en développant des liens notamment économiques de plus en plus étroits avec Israël. D'où l'importance du « BDS » sous les formes particulières à chaque société. Mobiliser pour le respect du droit constitue non seulement une exigence pour le peuple palestinien mais aussi pour l'avenir de notre société.

L'avenir de l'AFPS suppose de s'adresser résolument à la jeunesse, laquelle a su montrer, notamment pendant le confinement, sa capacité à s'engager par solidarité pourvu qu'elle soit efficace. Mais au-delà de la volonté de transmettre, cela suppose aussi de savoir respecter les jeunes de tous milieux, leurs modes de dire, leurs modes de faire, et de leur proposer de réelles responsabilités.

Isabelle Avran

(1) <https://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2013-3-page-197.htm#re16no300>

# Messages d'organisations amies...

## CGT

Chères amies, chers amis de l'AFPS,

À l'occasion de votre septième congrès, je vous adresse les chaleureuses et fraternelles salutations de toute la Confédération générale du travail.

Vous savez combien vos luttes en défense des droits du peuple palestinien nous sont chères et précieuses. Ce sont aussi les nôtres. Elles nous ont encore cette année réunis à de nombreuses reprises, notamment au mois de mai lorsqu'il a fallu s'élever contre l'inacceptable bombardement de Gaza par l'armée et le gouvernement israéliens. Nous étions au côté de Bertrand Heilbronn lors de sa scandaleuse interpellation à la sortie du ministère des Affaires étrangères sur ordre du préfet de Police de Paris.

Le 22 mai lors du grand rassemblement en soutien au peuple de Palestine je disais sur la Place de la République, en relatant cet épisode : « *Cet acte stupide et symboliquement désastreux illustre la nervosité des autorités de notre pays, qui préfèrent interdire que l'on pose des questions sur la Palestine pour mieux masquer leur intention de n'apporter aucune réponse et de laisser faire l'inacceptable* ».

Votre travail, développé inlassablement depuis vingt ans contribue justement à maintenir la flamme, à rendre visibles les injustices dont les Palestiniens sont quotidiennement

les victimes, à mettre fin au silence et à l'indifférence qui entourent leur situation. Ce travail contribue précisément à empêcher l'inacceptable.

Nous nous employons, au sein du mouvement syndical européen et international, à développer des démarches similaires notamment avec nos camarades d'Europe Latine, de Scandinavie, d'Irlande et du Royaume-Uni. Il ne vous a sans doute pas échappé que fort récemment, la Confédération Européenne des Syndicats et la Confédération Syndicale Internationale ont conjointement adressé un courrier aux autorités européennes à la tonalité particulièrement vive et inhabituellement pugnace leur enjoignant de reconnaître sans délais l'État de Palestine.

La CGT est et restera, à vos côtés, solidaire de la lutte du peuple palestinien pour vivre paisiblement et dignement, dans ses droits et libertés.

Je vous souhaite un excellent vingtième anniversaire, de fructueux travaux pour votre septième congrès et vous dis à très bientôt dans les actions de solidarité en faveur de la Palestine!

Vive l'AFPS! Vive la Palestine!

*Philippe Martinez, Secrétaire Général de la CGT*

## MRAP

Cher(e) s ami(e) s

Votre Congrès se tient alors que la situation du peuple palestinien s'est considérablement aggravée : apartheid, répressions, bombardements et blocus inhumain contre Gaza, situation des prisonniers, la courageuse évasion de 6 prisonniers ayant été suivies d'exactions contre leurs familles et la population palestinienne, menace d'expulsion de Salah Hamouri...

Le MRAP se retrouve naturellement à vos côtés dans la lutte pour les droits légitimes du peuple palestinien, pour la reconnaissance par le gouvernement français de l'État de Palestine avec Jérusalem est comme capitale, considérant que c'est aux Palestiniens et à eux seuls de décider de leur avenir, contre le blocus de Gaza, l'arrêt de la colonisation illégale, la libération des prisonniers politiques palestiniens,

la revendication de sanctions à l'égard du gouvernement israélien notamment la suspension de l'accord UE-Israël ainsi que pour la solidarité avec les anticoloniaux israéliens

Comme l'AFPS, le MRAP est attaché au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, au respect du droit international qui doit être le même pour tous. Comme vous, nous combattons le racisme quels qu'en soient les victimes et les auteurs mais comme vous, nous n'accepterons jamais que la condamnation des crimes commis par le gouvernement israélien contre le peuple palestinien soit taxée d'antisémitisme.

Parce que la situation impose d'amplifier la solidarité avec le peuple palestinien, nous vous souhaitons un bon Congrès afin de vous permettre de vous armer davantage pour les luttes à venir que nous partagerons avec vous, nous en sommes convaincus.

## PCF – 20 ans de l'AFPS

Depuis 20 ans, nos deux organisations, le PCF et l'AFPS, cheminent côte à côte en toute fraternité et nous en sommes heureux.

Nous partageons le combat de l'AFPS tel qu'il est précisé dans sa charte : « *[l'AFPS] agit pour une paix réelle et durable, en lien avec le peuple palestinien et ses représentants légitimes au Proche-Orient fondée sur l'application du droit international.* »

Sur cette base nous avons partagé, souvent dans le cadre du Collectif national pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens, un bon nombre de combats et même remporté quelques victoires comme la Campagne Orange.

Parmi nos expériences communes n'oublions pas, il y a 10 ans, *Un bateau pour Gaza* qui a rassemblé des milliers de personnes dans toute la France.

Comme de nombreuses organisations à travers le monde, l'AFPS et le PCF soutiennent la demande de la société civile et politique palestinienne pour que des sanctions soient appliquées à Israël, dans le cadre de l'initiative non-violente internationale Boycott, Désinvestissement, Sanctions, jusqu'à ce qu'il respecte le droit international et les principes universels des Droits de l'homme.

Depuis des décennies, les droits de Palestiniens sont bafoués; colonisation, blocus de Gaza, enfermements arbitraires, répressions sanglantes, acharnement contre les enfants. Aujourd'hui les Palestiniens sont particulièrement menacés par la politique extrême du gouvernement israélien, apartheid, épuration ethnique, menace contre des ONG

palestiniennes, mise en place de la reconnaissance faciale...

Plus que jamais demeure précieux le travail de l'AFPS d'information, d'analyse politique et de solidarité concrète, comme son engagement constant fondé sur le principe du droit et du respect des résolutions internationales.

Devant le silence assourdissant de la France, de l'Union Européenne, nous continuerons ensemble à nous battre pour nos objectifs communs.

Seule une solution conforme aux résolutions des Nations unies peut créer une paix durable avec

– La création, aux côtés d'Israël, d'un État palestinien dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

– Le démantèlement des colonies

– La reconnaissance du droit au retour des réfugiés ceux de 1948, ceux de 1967 conformément à la résolution 194

N'oublions pas l'article de l'accord d'association UE-Israël, l'article 2 : « *Les relations entre les parties, de même que toutes les dispositions du présent accord, se fondent sur le respect des principes démocratiques et des droits de l'homme fondamentaux énoncés dans la Déclaration universelle des Droits de l'homme.* »

Son non-respect par le gouvernement israélien nous permet de demander la suspension de cet accord.

Ensemble, nous ne lâcherons rien!

Nous continuerons à soutenir les forces de paix qui s'engagent, parfois côte à côte, en Palestine et en Israël.

Les Palestiniens ont besoin de notre soutien, de notre vigilance, pas de nos leçons!

Bon anniversaire l'AFPS!

## Bureau de l'AJPF

Suite à l'envoi d'un courrier à Jean Yves Le Drian, ministre des Affaires étrangères, afin que la diplomatie française défende la dignité et les droits de Salah Hamouri, le maire de Stains, Azzedine Taibi, se voit reprocher par le BNCVA (Bureau National de Vigilance contre l'Antisémitisme) de faire diversion en criminalisant celles et ceux qui défendent la dignité, la justice et la paix.

Salah Hamouri, citoyen d'honneur de Stains, s'est vu retirer son titre de résident de Jérusalem par le gouvernement israélien. Cette décision est une nouvelle provocation indigne envers l'avocat franco-palestinien.

Le combat pour défendre la cause légitime du peuple palestinien est un combat éminemment universel et

humaniste, c'est le combat de la dignité et de la justice envers un peuple opprimé depuis longtemps, où les droits fondamentaux sont bafoués et méprisés un peu plus chaque jour.

Il est aussi utile de rappeler à la BNCVA et à toutes autres instances que les Maires peuvent agir dans le cadre de la « libre administration » des collectivités territoriales, principe consacré par l'article 72 de la Constitution.

Nous demandons aux congressistes de l'AFPS ici présents à Bobigny ces 13 et 14 novembre 2021 d'apporter leur total soutien aux maires qui se battent contre toutes les injustices et qui apportent leur soutien au peuple palestinien et aux militants progressistes israéliens.

## ... et en visio

La présence de nos invités revêtait cette année une importance particulière. C'est avec émotion que nous avons pu (rece)voir les interventions en vidéo de notre ami Salah Hamouri, de Sahar Francis, directrice générale de *Addameer*, et de Munther Amira, un des dirigeants et animateurs de la résistance populaire palestinienne, qui aurait dû être parmi nous mais n'a pas pu venir pour des raisons pratiques.



Salah Hamouri

**SALAH HAMOURI**, nous salue et nous encourage pour notre congrès.

Il nous parle de la confirmation du retrait de sa carte de résidence qu'il a reçue le 18 octobre du ministère de l'intérieur, après qu'un premier accord ait été délivré par le conseiller juridique du gouvernement israélien. Il précise que cette décision arbitraire est dangereuse pour tous les Palestiniens de Jérusalem.

Il nous demande de nous mobiliser pour faire pression sur la France qui doit agir et qui doit assumer la responsabilité qu'elle porte.

Il faut imposer qu'Israël retire cette décision. Aujourd'hui, Salah n'a plus le droit de circuler, il est bloqué à Ramallah, ses droits sont confisqués.

Il termine son message en nous exhortant : « *On continue le chemin de la lutte ensemble* ».

**SAHAR FRANCIS** commence par indiquer le nombre actuel de prisonnier(e)s politiques palestinien(ne)s par catégorie. Elle précise que depuis l'évasion des six prisonniers de la prison de Giboa, les conditions de détention ont été aggravées par des restrictions, des punitions individuelles et collectives.

Puis elle évoque plus particulièrement la situation des Palestiniens en détention administrative. Rappelant que sept d'entre eux poursuivent leur grève de la faim. Dont plusieurs hospitalisés dans un état grave.

La détention administrative est actuellement utilisée systématiquement par l'occupation israélienne, y compris pour les enfants. Raison du choix par les prisonniers de commencer une grève de la faim.

Elle ajoute que ces procédures « secrètes », qui rendent

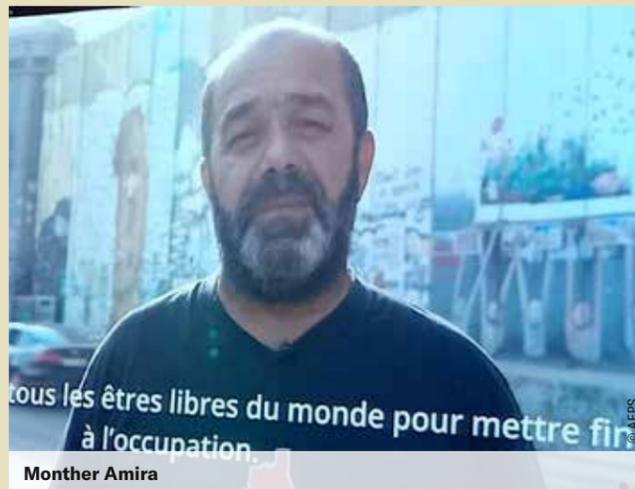


Sahar Francis

difficile la défense de ceux à qui elle s'impose, s'appliquent aussi bien aux prisonniers, qu'aux six ONG des droits humains, à Salah Hamouri, qu'aux journalistes et aux militants dans le contexte palestinien.

**MONTHER AMIRA** nous dit la complexité d'être militant de première ligne et sur tous les fronts en Palestine face aux forces d'occupation qui veulent briser les Palestiniens dans tous les aspects de leur vie, de façon puissante, permanente et face aux violences des colons. Mais malgré cette période difficile, la résistance populaire (RP) continue, sur le terrain, aux côtés de tous à Beita, Beit Djene, Sheikh Jarrah, Jérusalem, Massafer Yatta...

La résistance doit être créative, elle prend de nouvelles formes pour déranger l'occupant et protéger les Palestiniens, par une présence active sur le terrain (ex. Faz3a). Mais il nous alerte. La RP ne peut continuer seule sa mission. La réponse doit être internationale, c'est une mission de tous les êtres libres du



Munther Amira

monde. Il n'y a qu'ensemble que l'on pourra mettre fin à l'occupation et les Palestiniens continuer leur marche vers la liberté.

Il remercie l'AFPS pour son soutien continu. Le message de la RP au congrès de l'AFPS est un message de vie. ■

Mireille Sève

## Entretien avec Shawan Jabarin

**Shawan Jabarin nous a honorés de sa présence pendant notre 7<sup>e</sup> congrès où il a eu la possibilité de s'exprimer à la tribune. Pour compléter, nous l'avons interrogé sur sa perception de la situation. Shawan Jabarin est secrétaire général de la FIDH et directeur général de *Al-Haq*, ONG palestinienne qui figure sur la liste des six associations désignées comme « terroristes » par le ministre israélien de la Défense Benny Gantz.**

**Selon vous, qu'est-ce qui a conduit à la qualification des six ONG comme « terroristes » par Israël ?**

**S. J. :** Avant la désignation comme « terroristes », il y a eu une longue campagne de provocations et de diffamations des organisations palestiniennes. Nous ne nous sommes pas laissés intimider, continuant à avancer dans le dossier des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre, suite à un travail approfondi depuis plusieurs années, fondé sur le droit international, pour contester la politique d'occupation coloniale d'Israël. C'est ce travail avec la Cour pénale internationale (CPI) et d'investigation sur les entreprises impliquées dans les colonies, qu'Israël veut sanctionner.



Shawan Jabarin

Le gouvernement israélien tente de nous dissuader de lutter, en prenant une décision politique qui n'a pas de fondement juridique ou sécuritaire. Il espère, en nous coupant les aides, que la CPI n'aura pas les preuves nécessaires pour son action. Mais la CPI les aura!

Nous voulons, au niveau international, faire payer sa

politique à Israël et arriver à faire reconnaître ses méfaits par une décision de la CPI. Nous cherchons à démasquer la chaîne des intérêts économiques qui soutiennent Israël et à les contester : les dénoncer par notre travail à la fois sur les entreprises et sur les droits de l'humain.

**Qu'est-ce que cela implique pour les six ONG ciblées, pour la Palestine, pour Israël ?**

**S. J. :** Pour les six, cela confirme la valeur de notre travail et la nécessité de le poursuivre. Pour Israël, cela confirme sa pratique de l'apartheid et tout ce qu'il est prêt à faire pour la maintenir.

Notre travail n'est pas un métier, mais une conviction, un partage de valeurs. Celle que la colonisation est contraire à toutes les valeurs de ce siècle et aux principes des droits humains.

Israël a eu tort en pensant que l'Autorité palestinienne ne nous soutiendrait pas. Elle nous a soutenus, ainsi que les partis politiques palestiniens et notre peuple. Car ils savent que l'occupation ne vise pas seulement les ONG palestiniennes, mais à atteindre l'existence même des Palestiniens, la terre de Palestine. Sur l'agenda de l'occupant, le mot paix n'existe pas.

**Y a-t-il un lien entre les six ONG ?**

**S. J. :** Nous travaillons collectivement en tant que groupe des six. Nous considérons qu'il s'agit d'une décision politique nécessitant une action politique. Nous n'avons aucune confiance dans le système judiciaire

de la puissance occupante.

Nous œuvrons pour demander à la communauté internationale de ne pas reconnaître les désignations d'Israël, ni d'en tenir compte et parallèlement d'agir pour que ces accusations soient levées. Nous continuerons à dénoncer les crimes de guerre, à poursuivre ceux qui ont commis des crimes contre l'humanité et à défendre les victimes, notre peuple.

**Quelles sont les actions que vous menez ensemble ?**

**S. J. :** Nous poursuivons notre travail avec encore plus d'énergie face à ces actes. Nous continuerons même s'ils ferment nos organisations, même s'ils nous emprisonnent, même s'ils coupent toutes les aides. Nous puisons notre énergie du soutien du peuple, de nos amis et de nos alliés dans le monde entier, y compris ceux de l'AFPS et des personnes que j'ai rencontrées lors de votre congrès.

Les ONG sont devenues les lieux de rencontres de celles et ceux qui nous soutiennent.

**Nous avons construit la campagne de l'AFPS contre l'apartheid sur le travail de la société civile palestinienne dont *Al-Haq*. Pour vous, quelles sont les priorités de cette campagne ?**

**S. J. :** Il faut amplifier le message que nous portons pour déjouer les tentatives israéliennes de faire taire le message. Continuer de dénoncer, d'informer et poursuivre la mise en œuvre de la campagne contre le régime d'apartheid à tous les niveaux.

L'action de l'AFPS est un excellent exemple de ce qu'il faut faire.

**Que voulez-vous dire sur la CPI ?**

**S. J. :** La CPI est un des moyens pour qu'Israël subisse les conséquences de sa politique d'occupation et de son régime d'apartheid. La seule façon de mettre fin à l'occupation coloniale d'Israël et à sa pratique de l'apartheid est d'accroître les sanctions qui en découlent pour lui par toutes les voies légales, y compris la CPI. Nous espérons que celle-ci avancera efficacement dans son investigation, car un procès qui dure longtemps perd en efficacité.

**Que souhaitez-vous ajouter ?**

**S. J. :** L'attaque du gouvernement israélien à notre rencontre nous a permis de voir nos soutiens de par le monde. Je veux remercier les associations, les syndicalistes, les universitaires, qui nous soutiennent... S'il y a un terrorisme, c'est celui du gouvernement d'Israël. Le lieu où devrait être notre accusateur, c'est derrière les barreaux pour ses crimes. Notre objectif est de pouvoir passer le flambeau à la nouvelle génération, pour que la lutte continue.

Propos recueillis par Anne Tuillon et Mireille Sève

8 >>> pension de Norvège et, en juillet 2021, il s'est désinvesti de 16 sociétés liées à la colonisation israélienne. De même GPF a annoncé en septembre 2021 qu'il excluait trois entreprises activement impliquées. Depuis 2010, de nombreuses autres institutions, banques et entreprises telles que *Dexia Crédit Local* (France), *Deutsche Bank* (Allemagne), *Barclays* (Royaume-Uni), *HSBC* (Royaume-Uni), *AXA IM* (France), *Government Pension Fund Global* (Norvège), *Danske Bank* (Danemark), *Sampension* (Danemark), *United Methodist Church* (États-Unis), *Quakers in Britain Church* (Royaume-Uni), *Storebrand* (Norvège) et *Europcar Groupe* (France) ont décidé de se retirer d'entreprises impliquées dans les colonies israéliennes.

**En France**

L'AFPS a choisi, en accord avec ses partenaires, de cibler trois entreprises impliquées dans une ou plusieurs des « activités répertoriées » par la banque de données de l'ONU ; ces entreprises fournissent des investissements sous différentes formes, à des niveaux financiers différents, qui ont des impacts différents sur les Palestiniens. La banque BNP-Paribas est de loin l'une des plus impliquées (comme créancier et/ou investisseur), ainsi que deux entreprises (non françaises) directement impliquées, *Heidelberg Cement* (cimenterie allemande) et *Booking Holdings*.

**Des difficultés...**

La principale est celle de la langue, la pratique de l'anglais étant requise. Il n'est pas simple non plus de travailler avec un grand nombre de structures dont plusieurs ont un ancrage différent, plus « humanitaire » que l'AFPS, et parfois liées à des églises, ce qui implique une culture militante différente. Des réticences se sont fait jour (sans rapport avec ce qui précède) par exemple à employer le mot « apartheid », les discussions et concertations ont pris beaucoup de temps ; les actions des groupes de la coalition sont diverses, orientées vers le grand



public, la rue ou plus tournées vers les échanges avec des décideurs. Les deux se sont rejoints in fine et renforcent l'action !

**Une grande force aussi**

Ces contacts avec des structures nouvelles pour nous ont été stimulants et riches, impliquant beaucoup de jeunes militant(e)s dynamiques et expérimenté(e)s qui nous ont beaucoup appris. Certains de nos camarades européens ont des contacts plus faciles et plus rapides avec les ministres, les gouvernements, les décideurs, dans certains pays du Nord. Plus petits ? Moins centralisés ? Mieux disposés vis-à-vis de la Palestine ? Pas de doute : en France, nous avons affaire à un gouvernement résolument hostile.

La coalition nous a amenés à renforcer nos contacts en France avec la FIDH et la CGT comme cosignataires du rapport, ainsi que la LDH, Solidaires et la CFDT. Et pour les GL, la campagne sera, nous l'espérons, l'occasion de reprendre et de renforcer des contacts avec les syndicats et les plates-formes locales des ONG, la LDH. Au moment de la rédaction les groupes locaux de Paris, Nantes, Montpellier, Bourg-en-Bresse sont intervenus publiquement. Le 20 décembre, 782 mails ont été envoyés aux divers responsables européens de la BNP, 480 en français, 280 en flamand/néerlandais et 22 en anglais. Ce qui est un excellent résultat !

Une semaine d'action européenne « *Don't buy into occupation* » est prévue du 31 janvier au 4 février 2022 dans tous les pays européens associés, avec distributions de tracts, « tempêtes de tweets », lettres aux responsables de banques et d'institutions financières, projections de clips vidéo sur des façades d'immeubles et autres moyens d'expression créatifs ! ■

*Mado Hervy et Jacques Fröchen*



**La dimension économique des accords d'Oslo : le Protocole de Paris**

**Les accords d'Oslo sont signés en septembre 1993, puis le 29 avril 1994 c'est le Protocole de Paris sur les relations économiques entre Israéliens et Palestiniens, avec une grande disproportion entre les volets politique et économique. Le volet politique de l'accord est sous-dimensionné : les lettres de reconnaissance mutuelle, échangées par Rabin et Arafat le 9 septembre 1993 le démontrent, et n'engagent que ces deux hommes. Alors que les Palestiniens reconnaissent l'État d'Israël, ce dernier reconnaît... l'OLP et non la Palestine.**

Le volet économique constitue l'essentiel des accords d'Oslo. Tous les sujets de coopération sont abordés et des comités mixtes prévus dans tous les domaines : eau, électricité, énergie, finances, commerce, industrie, protection de l'environnement.

La question de l'économie palestinienne et de son avenir est spécifique : elle concerne un pays occupé par une puissance étrangère qui décide de la nature même du développement de ce pays, sans en fournir les moyens comme le prévoit la Convention de Genève. La situation économique et sociale en Palestine est surdéterminée par des facteurs historiques et politiques qui l'ont, depuis la colonisation juive, structurée.

La perte du contrôle de la terre et des ressources naturelles depuis 1948 et 1967, et la subordination progressive de l'économie palestinienne expliquent la faiblesse de la structure économique : pas de port ni d'aéroport, pas de monnaie propre, pas d'exportations ou d'importations autonomes...

C'est à partir de l'analyse du Protocole de Paris, que l'on peut mesurer le contrôle économique de la Palestine par Israël. Dans ce texte Israël s'est garanti le droit d'intervenir dans le processus de financement et d'investissement internationaux dans les territoires palestiniens : « *Les deux parties établiront une coopération et une coordination conjointes et unilatérales avec les parties régionales et internationales pour la réussite de cet objectif* » (Annexe II). Dans le cas de la Palestine, le niveau extrême de dépendance et de subordination de son économie s'explique par son étroite imbrication avec l'occupation militaire.

**Le Protocole économique de Paris**

Ce Protocole est un document de 80 pages, qui continue de régir *de facto* l'économie palestinienne. Il comprend plusieurs points dont :

- > Une formalisation de l'union douanière qui existait *de facto* depuis l'occupation de 1967, avec pour référence les tarifs douaniers israéliens.
- > Une libéralisation partielle des échanges entre d'une part les territoires palestiniens et d'autre part la Jordanie et l'Égypte

pour un certain nombre de produits.

> Les frontières étant sous contrôle de l'État d'Israël, celui-ci s'engage à percevoir et à reverser à l'AP les taxes et droits de douanes sur les produits importés.

> Le shekel israélien est reconnu comme monnaie officielle des territoires palestiniens, aux côtés du dinar jordanien et du dollar.

> Les travailleurs palestiniens pourront accéder au marché du travail israélien, mais Israël se réserve le droit « de déterminer de temps à autre, l'étendue et les conditions des volumes de main-d'œuvre dans sa zone de compétence ».

> Un « comité économique conjoint » est créé pour assurer le suivi du Protocole.

**Remarques :**

La mise en concurrence « légale » des deux économies très inégales et l'absence de restrictions sur les exportations israéliennes dans les zones autonomes empêchent le développement des activités productives des entreprises palestiniennes. Ce que l'économiste américaine, Sara Roy appelle « dé-développement ».

Le principe de reversement des taxes sur les importations, de même que le contrôle exclusif, par Israël, des frontières (intérieures et extérieures), place l'AP dans la dépendance. Ces taxes représentant entre la moitié et les deux tiers des recettes fiscales de l'AP, Israël possède un moyen de pression considérable sur l'administration palestinienne, ce qui accroît le déséquilibre entre les deux économies. Cette prérogative permet à Israël de contrôler directement une grande partie des recettes publiques palestiniennes, et d'exercer des pressions allant jusqu'à bloquer les transferts. Ce fut le cas en 2006, lors de la constitution d'un gouvernement d'union nationale après la victoire électorale du *Hamas*.

**Le rôle central de l'Autorité palestinienne**

La mise en place de l'AP comme acteur dans le domaine de l'éducation, de la santé et de l'économie modifie fondamentalement les caractéristiques de l'économie palestinienne. Chargée de la gestion des aides internationales qui affluent dès 1994, l'AP les emploie pour financer son « appareil d'État » qui lui permet d'être au cœur de la vie économique. En 1996, l'AP emploie 20 % des salariés palestiniens. En 2006, l'appareil d'État emploie 160 000 salariés, dont la moitié dans les forces de sécurité. En même temps les entrepreneurs locaux prennent conscience des nouvelles opportunités qui s'offrent à eux. Le signe le plus évident en a été la naissance d'organisations professionnelles comme l'Union des industries alimentaires et l'Union des

industries textiles qui mettront en relation les secteurs privés de Cisjordanie et de Gaza.

De leur côté des dirigeants de l'appareil d'État développent des structures économiques qui leur assurent des sources personnelles de revenus, favorisant le clientélisme. Ainsi se constituent des sociétés bénéficiant d'un monopole sur les importations de diverses marchandises indispensables (ciment, sucre, pétrole, farine, tabac), comme la *Palestinian Commercial Services Company* (PCSC). Parmi les propriétaires ou administrateurs, des noms connus : M. Dahlan, J. Rajoub, N. Chaath, Y. Abbas.

Mais le rôle central de l'acteur étatique ne doit pas faire oublier le secteur privé. Il faut prendre en compte la « dualité territoriale » (J. Salingue) de la bourgeoisie d'entreprise palestinienne. D'un côté le capital local, de l'autre le capital émigré à l'« extérieur » (les grandes entreprises résidant à l'extérieur commencent à investir dans le territoire palestinien après l'avènement de l'AP). Mais entre ces deux ensembles existe un large fossé. L'élite capitaliste locale ressent mal le fait que le capital palestinien émigré – souvent à la tête de firmes et de *holdings* intégrés dans l'économie internationale – ait imposé son hégémonie et établi un lien direct avec les sommets de l'AP, leur garantissant le rôle d'actionnaires en échange de privilèges monopolistiques... Sans oublier que les décisions économiques sont prises au sommet de la pyramide politique (Arafat et ses conseillers). Avec les accords d'Oslo on assiste à d'importantes transformations sociales, en particulier à une nouvelle relation entre les sommets de « l'élite politique » et de « l'élite économique » émergente du secteur privé. Comme entre le pouvoir et les grandes familles qui de propriétaires commerçants deviennent des entrepreneurs modernes...

### L'échec d'un « processus de paix » injuste

En 1999, alors qu'auraient dû commencer les négociations sur les questions centrales pour la constitution d'un État palestinien, le mythe du processus de paix commence à se déconstruire : 60 % de la Cisjordanie et un tiers de Gaza sont encore occupés par les Israéliens ; le processus de construction et d'expansion des implantations israéliennes s'est accéléré ; des centaines de km de routes de contournement reliant les colonies israéliennes en Cisjordanie ont soustrait de nouvelles portions de territoires à la Palestine et créé de véritables enclaves rendant quasi impossible une solution qui garantisse à tout État palestinien sa continuité territoriale.

Ce sont ces faits qui expliquent fondamentalement l'éclatement de l'Intifada, après l'échec du sommet – en particulier sur Jérusalem-Est qui reste sous souveraineté israélienne – de Camp David II de juillet 2000 entre Arafat, Barak et Clinton. Les historiens en imputent à présent l'échec

à Ehud Barak. Mais ni Arafat ni aucun autre leader palestinien n'aurait pu accepter une telle solution sans perdre toute légitimité. Dans ce contexte la « visite » de Sharon sur *al-Haram al-Sharif* ne pouvait que déclencher l'*Intifada*. Malgré des conceptions et des méthodes différentes de résistance, le *Fatah*, le *Hamas*, le FPLP, le FDPLP se retrouvent ensemble mais Israël réussit à réprimer cette seconde Intifada. Commence alors une nouvelle phase de la lutte de libération nationale en particulier par le développement de structures locales de résistance à l'occupation (comités de village, comme à Bi'in) qui entament la lutte pour le dépassement de la Palestine d'Oslo, en clair pour une souveraineté politique, préalable au développement.

### Et depuis 2000...

Selon l'étude de l'ONU de 2021, l'économie palestinienne n'a jamais pu se remettre de la contraction de son PIB subie pendant la seconde Intifada (2000-2005).

Pour rattraper le retard économique, la CNUCED\* recommande un accès libre à la zone C. C'est-à-dire des 60 % de la Cisjordanie demeurés sous contrôle total israélien, un territoire sous-peuplé, où Israël a de facto étendu sa souveraineté. Elle prône aussi le rétablissement d'une continuité territoriale entre les différents espaces palestiniens. Sa démarche est contredite dans les faits par l'avancée des colonies, surtout celles autour de Jérusalem, qui tranchent les principaux axes de communication entre le nord et le sud de la Cisjordanie.

Malgré l'échec patent d'Oslo et ses conséquences économiques désastreuses sur la Palestine, les revendications majoritaires ne sont pas la dissolution des institutions nées d'Oslo mais l'arrêt de la coopération sécuritaire et la démocratisation de ces institutions ; l'affaiblissement de l'OLP est un point majeur, elle a été parallèle aux accords d'Oslo mais elle n'y est pas mécaniquement liée, et l'avenir appartient au peuple palestinien.

### GT Formation

\*Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED) Créée en 1964 en tant que mécanisme intergouvernemental permanent, la Conférence est le principal organe de l'Assemblée générale des Nations unies dans le domaine du commerce et du développement.

### Bibliographie sommaire

« Le dé-développement économique de la Palestine », *Olivia Elias*, Cahier de l'AFPS, n° 27.

« La Palestine d'Oslo », *Julien Salingue*, l'Harmattan. Articles de *Jamil Hilal*, sociologue palestinien.

# Spécial 20 ans : les olives de la paix

**Raed Abuyussef, agriculteur à Halhul, président de la coopérative Al Sanabel, est un acteur incontournable des missions cueillette. Il revient sur 20 années de solidarité.**

### Comment est née cette idée de venir cueillir des olives chez des paysans palestiniens ?

Il y a 20 ans, des militants de l'AFPS des groupes de Bretagne, ont réfléchi à la façon de rendre les mouvements de solidarité internationale plus efficaces. L'idée était évidemment de renforcer la résistance des Palestiniens aux politiques coloniales de l'occupation israélienne. Après la signature des accords d'Oslo, tout le monde parlait de paix alors qu'Israël continuait d'agrandir les colonies existantes et de construire des routes pour faciliter leur accès aux colons.

Évidemment, ce sont les paysans palestiniens qui en ont payé le prix et qui continuent de le payer. Ce sont eux qui perdent leurs terres, ce sont leurs oliviers qu'on arrache. Ce sont eux qu'on empêche de ramasser leurs olives. Les militants français et des paysans palestiniens se sont alors mis d'accord sur l'idée d'organiser des campagnes de cueillette des olives pour aider les agriculteurs les plus exposés au colonialisme israélien.

### Pourquoi ces missions sont-elles particulièrement importantes ?

Les objectifs de cette forme de solidarité sont les suivants : protéger la terre palestinienne quand Israël se donne le droit de confisquer toutes parcelles non cultivées pendant plus de 3 ans ; aider les paysans palestiniens à gagner leur vie ; montrer le vrai visage colonial dissimulé par la propagande israélienne qui raconte qu'Israël respecte les résolutions des Nations unies ; mobiliser le plus de gens possibles pour construire un front qui milite pour la Palestine partout dans le monde. Les internationaux qui ont participé à une ou plusieurs campagnes de cueillette des olives sont devenus des ambassadeurs de Palestine dans leurs pays. Le fait de vivre le quotidien des Palestiniens leur donne le courage de défendre une cause humaine contre un projet capitaliste.

### Comment les Israéliens ont-ils réagi ?

Depuis 2001, date de la première campagne, j'ai vu combien l'armée d'occupation, et les colons avec elle, étaient gênés par la présence des militants internationaux. Ils ont essayé par tous les moyens d'empêcher leur arrivée dans les champs ; arrestation, désignation des zones concernées en zones militaires, gaz lacrymogènes, tirs à balles réelles quelquefois, voire expulsion du pays.

Il nous est arrivé d'aller travailler sur une parcelle au pied d'une colonie et de voir l'armée israélienne proposer au propriétaire palestinien de venir travailler sans les militants internationaux, sous peine de se voir interdire l'accès à son champ.

### Comment s'organise la cueillette ?

Chaque année, les militants de l'association France Palestine Solidarité de Rennes annoncent le lancement de la campagne et organisent des réunions de préparation pour les militants intéressés, pour que les volontaires aient une idée juste de la situation qu'ils trouveront en Palestine. De notre côté, nous contactons les mairies pour avoir les coordonnées des paysans menacés par le projet colonial israélien. En 2004, les comités de défense de la terre ont rejoint la mission et à partir de 2010, deux ONG palestiniennes, le PARC<sup>(1)</sup> et l'UAWC<sup>(2)</sup> participent à l'organisation de la cueillette.

Aujourd'hui, nous avons une liste des parcelles menacées situées au pied des colonies, près du mur d'apartheid et des deux côtés des routes de contournement utilisées par les colons.

### Quel rôle jouez-vous dans cette organisation ?

Depuis 20 ans, j'accueille toutes et tous à la maison, on mange ensemble, on sort ensemble, on discute beaucoup, on échange nos expériences. Il y a souvent beaucoup de monde mais comme on dit en arabe : la maison de l'ami loge mille amis. Et je sais que c'est la même chose sur les sites de Der Estia et Farkha, dans le nord de la Palestine. Grâce à ces missions de cueillette des olives et aux relations que j'ai tissées avec des Français, des Belges et des Suisses, ce qui est à mon avis le meilleur projet de solidarité en Palestine a vu le jour : la coopérative Al Sanabel qui recueille le raisin des agriculteurs de la région de Halhul pour en faire du jus de raisin. Sans oublier le jumelage de Halhul avec la ville bretonne d'Hennebont, dans le Morbihan.

Ces missions de cueillette ont permis la naissance de relations personnelles fortes et d'échanges de connaissances importants. Plus de mille personnes sont venues chez moi depuis 20 ans, je ne me souviens pas de tous leurs noms mais j'ai gardé de très bonnes relations avec la plupart d'entre eux. Et même ceux qui nous ont quittés, nous nous souvenons d'eux.

Ces missions sont très importantes pour les Palestiniens, au premier rang desquels les paysans. La présence physique des militants a aidé beaucoup d'entre eux à sauver leurs parcelles, c'est essentiel pour

la cause palestinienne. Quand on voit le nombre de gens qui manifestent en France, en Belgique ou ailleurs, on sait bien que c'est la conséquence de cette mobilisation sur place. C'est le fruit du travail des associations comme l'AFPS.

*Propos recueillis par Emmanuelle Morau*

(1) *Palestinian Agricultural Relief Committee*

(2) *Union of Agricultural Work Committees*



La coopérative Al Sanabel

# Camp de réfugiés de Jénine : la clé de la coopération

**En cette fin d'après-midi froide de novembre, il règne une animation inhabituelle autour de certains ronds-points de la Chapelle-sur-Erdre, près de Nantes. Le maire et des élus municipaux, une délégation palestinienne et de nombreux militants associatifs sont venus inaugurer trois ronds-points dédiés aux trois collectivités jumelles de la ville. Parmi celles-ci, le camp de réfugiés de Jénine qui est représenté par Hassan, le Président du Comité populaire, Najet et Kifah du Centre des femmes du camp.**



Inauguration de la clé du retour

## Un symbole fort

Quand la municipalité a sollicité l'AFPS pour une œuvre symbolique qui corresponde au camp de réfugiés, nous avons tout de suite pensé à une clé. En effet, nos contacts et échanges fréquents avec les habitants du camp de Jénine, nous ont montré que la question du droit du retour, symbolisée par la clé, est forte dans la culture des habitants du camp, jeunes ou vieux. C'est Najet qui l'exprime : « Mes grands-parents et mon père vivaient dans le village d'El Mansi à 27 km de Haïfa. En 1948, ma grand-mère et sa famille (mon père avait 7 ans) chassées de la région d'Haïfa sont parties vers l'est. Pour nous, notre rêve, notre espoir, c'est le retour à Haïfa. Peut-être que cela ne se réalisera pas pour moi, mais pour mes enfants : ils savent d'où ils viennent et quelles sont leurs racines, c'est important et c'est un droit ».

Cette clé en fer forgé, sur le « Rond-point de Jénine » est certes plus modeste que celle du camp d'Aïda à Bethléem, mais elle reste de dimension respectable : 2,50 m et 250 kg. Elle a été forgée bénévolement par un professionnel installé dans la ZAD de

Notre-Dame-des-Landes avec le concours de militants AFPS. La fabrication fut l'occasion de faire parler de la Palestine notamment dans la presse. Préciser pour les passants le sens de cet objet est nécessaire : une plaque explicative sera posée sur le trottoir accompagnée d'un QR code renvoyant au site national de l'AFPS.

## Jénine, terre de résistance

Le camp et la région de Jénine sont connus de longue date pour leur résistance à l'occupant. Selon les époques et les circonstances, cette résistance a pris différentes formes : résistance armée des deux premières *Intifadas* \*, résistance culturelle, initiée par Arna Meir-Khamis <sup>(1)</sup> qui aboutit à la création du Théâtre de la Liberté par Juliano son fils et Zakaria Zubeidi. Ce dernier a été fêté par la population après son éviction de la prison de Gilboa avec cinq autres camarades de Jénine.

Les nouvelles générations prennent le relais en tentant de s'opposer aux incursions de l'armée israélienne au péril de leur vie puisque 12 jeunes du camp ont été assassinés par l'occupant en 2021. Les initiatives sanitaires ou sociales que nous accompagnons relèvent également de la résistance. Appareiller des personnes amputées, soutenir des enfants en difficulté, sont autant d'actions visant à restaurer la dignité face à l'occupation qui cherche à détruire la société. Reconstruire, réhabiliter des logements vétustes <sup>(2)</sup>, embellir et fleurir les rues et les places du camp, s'organiser en associations... vivre malgré l'occupation et l'oppression, c'est aussi résister. Ce n'est pas un hasard si la résistance est plus forte dans les camps car les réfugiés sont ceux qui ont tout perdu.

## Vingt ans de coopération

Nos liens avec le camp de Jénine remontent à 2003 quand cinq militant(e)s de notre groupe participent à une mission avec l'AJPF <sup>(3)</sup> de Fernand Tuil. Le camp, attaqué un an plus tôt, est dévasté : des dizaines de morts et des centaines de blessés ont provoqué un traumatisme pour les habitants et pour nous un choc que nous partageons au retour avec la population de notre ville.

(1) Arna est une militante juive israélienne qui vivait dans le camp de Jénine où elle créa un centre d'éducation alternatif pour les enfants du camp et un théâtre (Stone theatre). Son fils Juliano poursuivra son action en créant avec Zakaria Zubeidi le Théâtre de la Liberté. Juliano a été assassiné en 2011 dans des circonstances non élucidées. Zakaria a été incarcéré par l'armée d'occupation en 2019. Évadé en 2021, il sera repris et torturé.

(2) Projet de réhabilitation de 20 logements en 2020, porté par Joss Dray et AFPS44 avec le soutien de la Fondation Abbé Pierre.

(3) Association pour les jumelages entre camps de réfugiés palestiniens et villes françaises

Spontanément nous recueillons des fonds pour répondre aux besoins exprimés par les associations du camp. Même si plusieurs familles ont tout perdu, leur demande ne porte pas sur la reconstruction matérielle, mais sur l'éducation et le lien avec l'extérieur : fournir des ordinateurs pour permettre aux enfants et aux femmes de s'initier à l'informatique et communiquer avec le monde. C'est la réponse que nous apportons dès l'année suivante.

D'autres projets suivront. Le soutien à une association qui apporte des soins aux handicapés s'est traduit par un achat de matériel et l'accueil de praticiens souhaitant une formation complémentaire en France. L'initiation de jeunes aveugles ou mal voyants à la pratique du cécifoot est un projet en cours. Nous avons également apporté un soutien aux paysans de la région qui se sont organisés en une coopérative d'huile d'olive. Plus récemment, avec d'autres groupes de l'AFPS, notamment celui d'Alberville, nous accompagnons la « Maison chaleureuse », une institution intégrée au Centre des femmes qui accueille durant l'année scolaire une trentaine d'enfants en difficulté sociale ou psychologique. En effet, beaucoup d'enfants sont traumatisés par les incursions fréquentes des soldats israéliens qui pénètrent dans les maisons la nuit en défonçant la porte. Lourdemment armés et parfois accompagnés de chiens, ils terrorisent les enfants à peine réveillés, avant de capturer un membre de la famille. Pour certains enfants cela se traduit par des comportements anxieux ou violents. Des difficultés de concentration conduisent à des retards scolaires. Par ailleurs, le chômage élevé et l'emprisonnement des pères créent des situations de précarité qui impactent les enfants.

## Élargir la mobilisation à différents secteurs de la société.

À travers les missions et l'accueil de nos partenaires, différents publics sont touchés. Un établissement d'accueil d'enfants handicapés reçoit deux praticiens de Jénine en formation qui iront également s'initier aux techniques modernes d'appareillage dans des entreprises nantaises. Le monde sportif local accueille une équipe de cécifoot de Jénine tandis qu'une équipe de footballeuses du canton se rendra en Palestine. Les milieux de la culture sont également intéressés : le Théâtre de la Liberté s'est produit deux fois dans notre canton, l'exposition de Joss Dray « Revenir à Jénine » est présentée à Nantes en 2019 avec la participation d'une troupe locale créée pour l'occasion. Un groupe de musique bretonne a donné un concert dans la région de Jénine tandis que des danseurs bretons de la Chapelle-sur-Erdre sont allés sur place à la découverte du *dabké*.

## Impliquer les collectivités en France

À l'origine, c'est l'AFPS qui est à l'initiative de la coopération avec le camp, mais très rapidement nous choisissons de solliciter les communes, le Conseil départemental et la Région qui apportent leur concours financier aux projets que nous soutenons. Nous proposons alors aux élus d'aller découvrir sur place



Signature du pacte d'amitié à Jénine en présence du consul de France à Jérusalem

la situation et l'avancement des projets qu'ils soutiennent. Au cours des années, cinq maires du canton, un conseiller général et un député participent à des missions en Palestine avec l'AFPS, notamment à Jénine.

## Du soutien associatif à la coopération décentralisée

La mobilisation des citoyens et la sensibilisation des élus ont conduit la municipalité à signer un pacte d'amitié avec le camp de Jénine en 2019, prélude à un futur jumelage. Le Comité populaire du camp a récemment exprimé des besoins concernant l'eau et les déchets qui seront traités dans le cadre de la Coopération décentralisée.

Les fréquentes coupures d'eau sur le réseau public géré par Israël, oblige à s'approvisionner périodiquement à une source palestinienne distante de 4 km. Le matériel de l'UNRWA, vétuste, est souvent en panne et le Comité populaire souhaite s'équiper d'un tracteur neuf qui servirait également à la collecte des ordures ménagères du camp. Cette demande a été déposée auprès de Nantes-Métropole dont la ville de la Chapelle-sur-Erdre est une composante.

Pour les réfugiés palestiniens la « clé du retour » ne relève pas de la nostalgie du pays perdu, mais elle est un espoir pour l'avenir. Pour nous, militants ou élus, cette sculpture ne marque pas un aboutissement, mais l'ouverture à de futurs engagements et de nouvelles actions. ■

*Pierre Leparoux pour le GL Loire-Atlantique*

\* On a coutume de dire que la première *Intifada* – dite des pierres – fut non-violente et la seconde, armée. (note de la rédaction)

## Coopération décentralisée, de quoi s'agit-il ?

L'article ci-contre « une commune s'engage » est un exemple d'élaboration d'un projet de solidarité avec la Palestine construit par l'AFPS Alès Cévennes et la municipalité de Saint-Martin de Valgalgues. Il montre le rôle complémentaire de chacun pour construire et faire vivre une action décentralisée avec le village de Douma dans la Vallée du Jourdain.

C'est l'une des suites concrètes des parrainages politiques de 17 villages palestiniens de la Vallée du Jourdain par 17 collectivités françaises. Elles répondaient par ces actes à l'appel lancé par le Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine (RCDP) face aux annonces d'annexion de la Vallée du Jourdain en juin 2020 par le gouvernement israélien de Netanyahu.

À l'échelle internationale, la coopération décentralisée prend des formes diverses d'aide au développement, d'appui institutionnel, de pacte d'amitié, d'échanges culturels ou sportifs... Elle permet la recherche de financements pour des projets concrets.

La spécificité de la coopération franco-palestinienne réside dans le fait qu'elle a toujours une dimension politique. Car chaque initiative vise aussi et d'abord à mettre en lumière la question palestinienne en France et à montrer précisément à nos concitoyens et aux élus la vie quotidienne des Palestiniens sous apartheid. C'est toujours la première des priorités indiquées par nos amis palestiniens à tout projet de coopération et de solidarité.

Par exemple, les parrainages des villages de la vallée du Jourdain ont été l'occasion de vœux des conseils municipaux pour demander au gouvernement français de prendre des initiatives internationales. Mais aussi l'organisation de visioconférences, d'informations dans les réseaux sociaux et

des magazines municipaux pour : faire connaître et dénoncer la vie sous occupation de facto en Zone C; montrer les contrôles permanents de circulation par l'armée israélienne et les difficultés de déplacement pour l'accès aux services publics d'éducation et de santé; imager les démolitions de maisons et les plantations saccagées; dénoncer les destructions de villages bédouins et la confiscation de la solidarité. Ainsi contribuer à la prise de conscience de nos concitoyens et rendre le contexte plus propice à l'initiative des groupes locaux de l'AFPS.

Afin d'aider au montage de tels projets, l'AFPS vient d'éditer un fascicule synthétique, clair et précis : « la coopération décentralisée » (<https://bit.ly/3J9YZQK>). Il définit celle-ci dans son cadre juridique : la loi Thiollière (2007) et la loi d'orientation (2014) relative à la politique de développement de la solidarité qui précise l'utilisation du 1% loi Oudin/Santini dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, de l'énergie, de la collecte et du traitement des ordures ménagères.

Il indique les financements du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et de l'Agence Française pour le développement (AFD).

Il présente les réseaux de collectivités, en particulier le RCDP et l'association pour le jumelage entre les camps de réfugiés palestiniens et les villes françaises (AJPF).

Il précise le rôle des associations et en quoi les groupes de l'AFPS sont des acteurs incontournables.

Un outil bien utile pour donner tout son sens à la coopération décentralisée : faire connaître et prendre conscience, tisser des liens humains et agir.

J.B.



Livraison de colis de 1<sup>re</sup> nécessité au village de Humsa avec l'aide sur place du Croissant-Rouge et le représentant du RCDP



Livraison de colis de 1<sup>re</sup> nécessité avec le Croissant-Rouge et le RCDP

# Une commune s'engage

**Si la douzième saison de l'Automne palestinien en Cévennes s'est révélée difficile, le public n'étant pas souvent au rendez-vous, la soirée de clôture à Saint-Martin de Valgalgues fut un franc succès.**

Le 7 juillet 2020 l'AFPS Alès Cévennes transmettait à une douzaine de maires de la région, ayant à plusieurs reprises manifesté leur solidarité avec la Palestine, l'appel à parrainage des villages de la vallée du Jourdain menacés d'annexion par le gouvernement israélien de Netanyahu : « Des maires et présidents de conseil départemental de France s'adressent à leurs collègues pour développer une solidarité avec les collectivités palestiniennes face à l'annexion israélienne de la vallée du Jourdain ». Un courrier de Patrice Leclerc, maire de Gennevilliers, ville très active au sein du RCDP (Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine) est venu appuyer notre démarche.

Le premier octobre suivant, les membres du conseil municipal de Saint-Martin décidaient à l'unanimité de parrainer le village de Douma : « Cette annexion est inacceptable et contrevient à la dignité et au respect de la vie humaine, au droit de chaque peuple de disposer de sa terre, et met un terme à l'espoir de création d'un état libre et indépendant en Palestine. Inacceptable et dangereuse, également, car elle met définitivement fin à toute volonté d'arriver à une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens. Elle conduira au développement d'une société basée sur l'apartheid et les discriminations... le conseil municipal considérant la décision de l'annexion, par le gouvernement israélien, des villages de la vallée du Jourdain, illégale au regard du Droit international... décide de parrainer un village palestinien de la vallée du Jourdain, en coopération avec le Réseau de coopération décentralisée avec la Palestine... »

C'est donc tout naturellement que nous avons tenu la soirée de clôture, le 27 novembre, dans cette petite commune de 4 700 habitants, près d'Alès, très engagée dans le soutien au peuple palestinien. Au fil des années, il y a eu d'abord la plantation d'un olivier, puis la décision de désigner Marwan Barghouti citoyen d'honneur, la défense constante de Salah Hamouri, les pétitions signées, les courriers envoyés... La parole fut donnée à Claude Cerpedes, maire de Saint-Martin et cheville ouvrière du projet, afin de faire connaître plus largement ce parrainage et l'engagement de la commune. Malgré quelques difficultés, la communication in visio avec le maire de Douma, Souleiman Dawashi a pu être établie par les techniciens de la mairie.

Devant soixante-dix personnes, le maire de Douma entouré de son équipe a échangé avec les élus de Saint-Martin. Le son n'était pas toujours bon, mais suffisant pour se comprendre (avec l'aide de Fatmeh, réfugiée syrienne comme traductrice). Chacun présenta sa commune, Douma expliqua la situation difficile du village régulièrement attaqué par les colons et visé par l'annexion. C'est à Douma qu'une nuit de l'été 2015, des colons ont assassiné une famille, en envoyant un cocktail molotov sur leur maison. Seul un petit garçon, grièvement brûlé, a survécu.



Fresque murale sur la maison dans laquelle a eu lieu l'assassinat de la famille de Douane, brûlée par les colons

Le public, attentif, multiplia les propositions d'ordre humanitaire : envoi de médicaments, de cartables et de cahiers... Les élus de Douma déclinèrent, réclamant des soutiens politiques : informer, exercer des pressions sur les responsables politiques français. Ainsi, la municipalité de Saint-Martin s'est engagée de mettre en place une solidarité politique et pragmatique, selon l'expression du maire. Elle se décline de la façon suivante :

- Une pétition (« rendez-leur leur eau, leurs biens ») mobilisera en 2022 les habitants qui seront invités à la signer ;
- Organisation d'une visite d'élus Saint-Martinois à Douma, en 2022-2023 ;
- En sport : proposition de recevoir des enfants de Douma pour un stage de foot, des rencontres, et une visite de la région (aller voir la mer), au printemps 2023 ;
- Côté culture : avec Les Amis de la médiathèque, organisation d'une « journée palestinienne », à l'automne 2022.

Pour le maire il s'agit d'impliquer au maximum la population, les associations et si possible les communes voisines. Déjà le maire de Saint-Julien-les-Rosiers, présent à la soirée, a exprimé le souhait que sa commune s'associe à la démarche de la municipalité de Saint-Martin de Valgalgues. Il reste à mettre en place un sérieux plan de bataille.

Françoise Leblon

## Léa Tsemel, israélienne, avocate des Palestiniens

Sorti en 2019, le documentaire *Advocate* a souffert de la crise sanitaire et de la fermeture des cinémas. La promotion est relancée, après avoir obtenu le Prix du meilleur documentaire à l'édition 2021 des célèbres Emmy Awards.

Léa Tsemel, c'est d'abord une valise. Noire, à roulettes, qui la suit partout où elle va, traînée dans son sillage avec la même vivacité qu'elle met à travailler et à défendre ses dossiers. Le documentaire qui lui est consacré s'ouvre sur cet objet qui soulage son dos et surtout, qui contient une certaine idée de la justice, celle que défend cette avocate israélienne depuis cinq décennies. À 72 ans, elle n'a rien perdu de sa détermination et quand elle fend une foule agglutinée devant un tribunal ou une salle d'audience, on accueille cette force avec soulagement. Même si l'issue des procès qui opposent la justice israélienne aux victimes palestiniennes est prédictible, on comprend l'importance d'un travail de défense implacable qui protège la dignité humaine. Le procédé scénaristique utilisé par les réalisateurs du documentaire, qui veut que la caméra suive presque toujours son personnage principal de dos, souligne la lourdeur du défi à relever et la hauteur des haies à franchir.

Léa Tsemel a le sourire rare. Ses yeux bleu glacier portent un regard sérieux et pénétré sur ceux qu'elle écoute, sans aucune complaisance. Dotée d'un humour lapidaire mais jamais cassant, elle résiste au cynisme. L'avocate semble ne se lasser de rien, encore et toujours choquée par les méthodes des enquêteurs, les réquisitoires des procureurs, l'hypocrisie des juges : rien ne semble avoir raison du combat qui l'habite.

C'est après la Guerre des Six jours que celle qui n'est encore qu'étudiante en droit se met à distribuer des tracts à l'université pour mettre ses compatriotes en garde contre les dangers de l'occupation et le cycle vicieux de violences qui en découlerait inévitablement. Depuis, Léa Tsemel défend les Palestiniens, pas seulement la cause palestinienne mais tous les Palestiniens : militants armés, féministes, fondamentalistes, manifestants pacifistes, elle prend tous les dossiers, au nom de la justice qui se doit d'être rendue à chaque être humain.

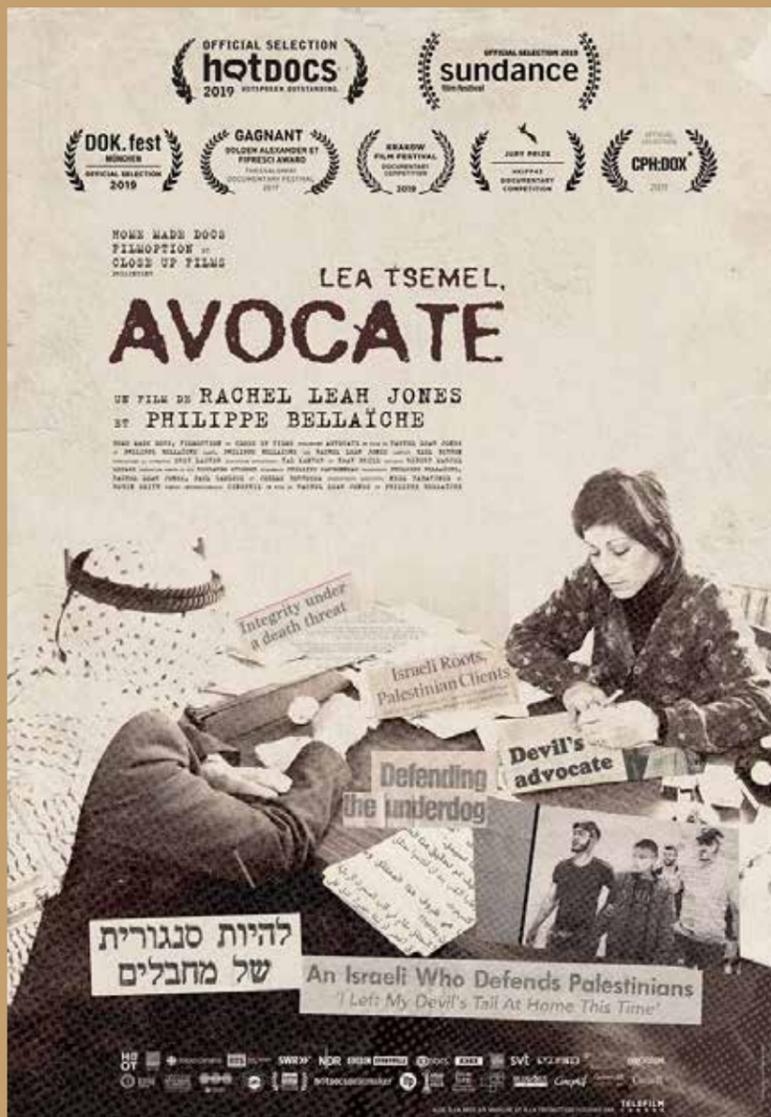
Léa Tsemel est israélienne ce qui lui vaut la possibilité d'exercer son métier comme elle l'entend. Le revers de la médaille tient dans les attaques qu'elle essuie de la part de sa propre société. Quand la documentariste lui demande si ça la blesse d'être traitée de « traîtresse, de gauchiste, d'avocate du diable », elle répond qu'elle le prend « comme un compliment ».

Rachel Leah Jones et Philippe Bellaïche, les auteurs du documentaire, connaissent Léa Tsemel depuis 25 ans, et c'est ce qui fait la qualité principale de leur film. Ils dressent le portrait d'une professionnelle mais aussi d'une femme, avec une grande simplicité : aucune emphase, pas d'effets de manche, la solennité de la lutte engagée par cette femme n'en sort que renforcée. Seul artifice utilisé pour anonymiser les prévenus et les victimes tout en conservant leur présence à part entière, le recours au

dessin qui se mélange à l'image filmée. Le documentaire a été salué par la critique avant de recevoir le Prix du meilleur documentaire aux *Emmy Awards* 2021.

Dans une scène du film, Léa Tsemel pénètre dans un tribunal, demande où se trouve la cellule où elle rencontrera son client, enfle sa robe d'avocate, le tout sans jamais s'arrêter de marcher à vive allure. Dans l'ascenseur qui l'emmène à l'étage des prévenus, quelqu'un lui demande si elle va raccrocher un jour. « Moi ? » répond-elle. « Je suis une cause perdue ». A cet instant, ses yeux se plissent d'un sourire.

Emmanuelle Morau



## « Juifs d'Orient » à l'Institut du Monde Arabe Une polémique « nécessaire » !

Après *l'Islam* (2014) et *les Chrétiens d'Orient* (2017), l'IMA boucle sa trilogie consacrée aux religions monothéistes dans le monde arabe.

Disons-le d'emblée, cette exposition est passionnante : « À ma connaissance, jamais une initiative de cette ampleur n'avait offert un aussi beau voyage à travers l'histoire des juifs d'Orient [...] Jamais on n'avait pu admirer autant d'objets rares [...] témoignages d'une culture qui fait partie intégrante du patrimoine du monde arabe », écrivait sur son blog, le 19 décembre dernier, Dominique Vidal, agacé par les polémiques qui s'engageaient. Cette exposition est-elle pour autant exempte de reproches ?

En fait, c'est surtout la fin de l'exposition intitulée « le temps des ruptures » qui pose problème. Et, plus particulièrement un film d'une dizaine de minutes, consacré à la « naissance » d'Israël. D'une part, parce qu'il exprime une désinvolture déconcertante à l'égard des Palestiniens : « Malheureusement l'arrivée d'un peuple en a chassé un autre et quelques 700 000 Palestiniens ont été contraints à l'exil vers les pays arabes environnants ». Et d'autre part parce que des contrevérités historiques y sont assénées. Voici la plus étonnante : « Rien ne permet de dire que l'expulsion des Palestiniens a été planifiée ». Est ainsi distillé un argumentaire à peine feutré que Denis Charbit\* responsable de cette dernière partie, consolide dans le catalogue de l'exposition. Pour lui, le sionisme ne souffre pas discussion et le problème relève surtout du nationalisme pan-arabe. Ainsi « *Le partage de la Palestine* » (sic) a « fourni aux leaders et au corps social des pays souverains la légitimité [contestée par Charbit] nécessaire pour mettre en cause, sinon en péril, l'existence de ces communautés juives, dont ils prétendent [...] qu'elles avaient vécu jusque-là en parfaite harmonie avec leurs voisins musulmans » (catalogue p. 159). Et pour faire bonne mesure, les campagnes des « recruteurs » sionistes (par exemple au Maroc) sont à peine évoquées, de même que ces familles arrachées, parfois malgré elles, à leur communauté de destin millénaire. Peut-on accepter ces approximations délibérées ? C'est ce que la pétition relayée – sans autre commentaire – par BDS et l'UJFP désigne comme une « tentative de présenter Israël et son régime de colonialisme de peuplement et d'apartheid comme un État normal ».

Faut-il pour autant considérer cette exposition comme un « Cheval de Troie de la normalisation », comme l'énonçait le 3 décembre dernier (sur le site de l'Agence *Media Palestine*) Michèle Sibony, dans son adresse à la chanteuse israélo-marocaine Neta Elkayam ? Peut-être, si aucune confrontation historique n'a lieu. Car le véritable enjeu est de rétablir les faits, aujourd'hui bien documentés par les historiens. Quant à Neta Elkayam, elle a su rendre hommage aux Palestiniens lors de son concert à l'IMA. Avons-nous affaire à « un programme de normalisation qui sappe la lutte du peuple palestinien » comme l'avance la pétition d'intellectuels arabes évoquée plus haut ? Si cette intention n'a rien de nouveau pour les propagandistes du sionisme, le propos semble excessif si on se réfère à la réponse de l'IMA à ces interpellations : « *Les débats [...] sont extrêmement sensibles et touchent profondément chacun d'entre nous. [L'IMA] se propose de les aborder en toute transparence* » dans le cadre d'une table ronde prévue le 13 janvier autour d'un panel de chercheurs, historiens, activistes et artistes. Enfin, le collectif *Artists for Palestine* rappelle qu'il « est totalement solidaire de l'initiative de la lettre ouverte qu'il a diffusée, [Mais qu'] il n'en a pas été signataire puisqu'il s'agit d'une initiative de personnalités indépendantes et non de groupes organisés ».

Ce qui frappe dans ces réactions, c'est la mesure et le respect qui se sont imposés à tous. Il n'est nulle part question de boycott, mais d'interpellation. Ce qui est d'autant plus sain, quand on sait – comme le rappelle Michèle Sibony – que de plus en plus de Juifs dans le monde refusent d'être assimilés à l'oppression coloniale israélienne.

Signalons enfin que l'IMA publie le 18 mars un ouvrage dont le titre est un signe fort d'engagement : *Ce que la Palestine apporte au monde* (aux éditions du Seuil), auquel notre politiste sioniste aura donné (bien malgré lui) un joli coup de pub ! Vous pouvez aussi aller vous faire votre propre opinion... ■

Signalons enfin que l'IMA publie le 18 mars un ouvrage dont le titre est un signe fort d'engagement : *Ce que la Palestine apporte au monde* (aux éditions du Seuil), auquel notre politiste sioniste aura donné (bien malgré lui) un joli coup de pub ! Vous pouvez aussi aller vous faire votre propre opinion... ■

Bernard Devin

\* Denis Charbit : spécialiste du sionisme, professeur de sciences politiques à la Faculté des sciences humaines de l'Open University d'Israël

*Ce que la Palestine apporte au monde* est un hommage à ce que la Palestine représente au-delà de ses frontières : symbole de résistance, elle est source d'inspiration. Historiens, philosophes, écrivains, journalistes, militants, artistes et créateurs, bâtisseurs du monde arabe livrent, dans cet ouvrage collectif, leurs lectures de la Palestine. Parution : 18 mars 2022, Seuil, 272 p.

## Vœux 2021

Tous les membres du comité de rédaction se joignent à moi pour vous souhaiter une année 2022 pleine de réussites, de joies, et de partages.

Une année où nous puissions agir pour que le monde passe enfin des incantations aux actes et que les Palestiniennes et les Palestiniens puissent enfin voir la réalisation de leurs droits et la fin du régime d'apartheid israélien.

Encore une année où nous devons être vigilant(e)s à l'actualité pour mieux comprendre ce qui se joue, partout,

mais pour nous particulièrement en Palestine-Israël. Nous espérons que *PalSol* saura nous aider dans cette démarche.

N'oubliez pas que vous pouvez nous joindre à l'adresse [redaction-palsol@france-palestine.org](mailto:redaction-palsol@france-palestine.org) et proposer ou offrir un abonnement à notre revue aux sympathisant(e)s autour de vous (par chèque ou en ligne <https://bit.ly/3ntM5TJ>).

*MS pour le comité de rédaction*

Trimestriel édité par l'Association  
France Palestine Solidarité (AFPS)

**Directeur de publication :**  
Bertrand Heilbronn

**Comité de rédaction :** Bernard Devin,  
Jacques Fontaine, Jacques Fröchen,  
Françoise Leblon, Jean-Marc Lévy,  
Emmanuelle Morau, Mireille Sève

**Président de l'AFPS :**  
Bertrand Heilbronn

**Maquette et mise en page :** Jean-Marc Lévy  
**CPPAP :** N° 0923 G 83106

**Imprimerie :** Printcorp - Saint-Brieuc  
6 boulevard Clemenceau - CS 10006  
22099 Saint-Brieuc cedex 09

**Palestine**  
**Solidarité**  
janvier 2022

[redaction-palsol@france-palestine.org](mailto:redaction-palsol@france-palestine.org)  
[www.france-palestine.org](http://www.france-palestine.org)  
Association France Palestine Solidarité  
21 ter, rue Voltaire  
75011 Paris (M° Rue des Boulets)  
Tél. : 01 43 72 15 79  
Fax : 09 56 03 15 79  
CCP : La Source 34 521 83 N

Trimestriel indiquant la position de l'AFPS sur la question palestinienne et apportant des informations sur la vie de l'association, les activités de ses groupes locaux et celles de ses partenaires du mouvement de solidarité avec la Palestine.

Quatre numéros par an.

Abonnement :  
5 € pour les adhérents à l'AFPS  
9 € pour les non adhérents  
Abonnez-vous!